

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

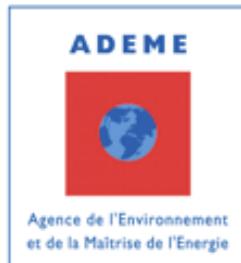


**SMIRTOM**  
du Plateau Picard Nord

**ENVIREC**



Conseil en Efficacité Energétique,  
Gestion de Déchets - Eau & Assainissement



<b>A. CONTEXTE ET DÉMARCHE.....</b>	<b>4</b>
1. QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?.....	4
1.1. QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?.....	4
2. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	5
3. CADRE RÈGLEMENTAIRE.....	7
3.1. À l'échelle nationale.....	8
3.2. À l'échelle régionale,.....	9
4. DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA .....	11
4.1. Élaboration du programme.....	11
4.2. La gouvernance du PLPDMA.....	11
4.3. Constitution de la CCES .....	12
4.4. Constitution de l'Équipe Projet.....	12
4.5. Organisation des groupes de travail.....	13
4.6. Planning.....	14
4.7. Suivi du projet.....	14
<b>B. DIAGNOSTIC .....</b>	<b>15</b>
1. PORTRAIT DU TERRITOIRE.....	15
1.1. Données socio-économiques.....	16
1.2. Démographie.....	17
1.3. Habitat.....	19
1.4. Diplômes.....	20
1.5. Emploi.....	21
1.6. Conclusion .....	23
2. LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE.....	24
2.1. Typologie du territoire .....	24
2.2. Les missions du SMIRTOM.....	24
2.3. Organisation du service.....	24
3. ÉVOLUTION ET PRODUCTION DES DMA.....	26
3.1. Les ordures Ménagères résiduelles (OMR).....	26
3.2. La collecte sélective.....	27
3.3. Les déchetteries.....	29
3.4. La performance de collecte.....	31
3.5. Le positionnement du SMIRTOM.....	31
4. COMPOSITION DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	32
4.1. Déchets biodégradables – les conclusions du rapport RETIF.....	32

4.2.	<i>Emballages recyclables et papiers – les conclusions du rapport RETIF</i> .....	34
4.3.	<i>Autres déchets valorisables – les conclusions du rapport RETIF</i> .....	36
4.4.	<i>Autres catégories de déchets s – les conclusions du rapport RETIF</i> .....	37
4.5.	<i>Le bilan de la caractérisation</i> .....	38
5.	SYNTHÈSE - DIAGNOSTIC .....	39
5.1.	<i>Atouts et faiblesses - Analyse AFOM</i> .....	39
<b>C.</b>	<b>LE PLPDMA - PLAN D'ACTIONS .....</b>	<b>40</b>
1.	LES GISEMENTS D'ÉVITEMENT PRIORITAIRES.....	40
2.	FLUX À RÉDUIRE OU À ÉVITER .....	41
3.	LES AXES DE TRAVAIL.....	42
4.	LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION .....	43
5.	LES MOYENS HUMAINS : CHARGÉ DE MISSION PRÉVENTION .....	45
6.	INDICATEURS .....	45
7.	AUTRES IMPACTS DU PLPDMA .....	46
8.	LE BUDGET PRÉVISIONNEL .....	47
9.	SYNTHÈSE ET PROGRAMMATION DES ACTIONS .....	48
<b>D.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>55</b>
1.	ANNEXE 1 : POPULATION PAR COMMUNE (INSEE 2022) .....	55
2.	ANNEXE 2 : LISTE DES ACTEURS – CCES.....	58
3.	ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS .....	59
4.	ANNEXE 4 : DÉLIBÉRATION DE LANCEMENT DU PLPDMA.....	75
5.	ANNEXE 5 : DÉLIBÉRATION DE CONSTITUTION DE LA CCES.....	78

## A. CONTEXTE ET DÉMARCHE

### 1. QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Déchets des collectivités	Déchets ménagers et assimilés (DMA)		
	Déchets des centres de recyclage	Ordures ménagères	Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles  Poubelle ordinaire	Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, papiers, verre)  Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public. Ne sont donc pas concernés les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ni ceux des acteurs économiques, qui ne sont pas collectés par la collectivité territoriale au titre des déchets assimilés.

#### 1.1. QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets débute dès la conception. Elle regroupe toutes les phases qui évitent, réduisent ou reportent les étapes de gestion du produit devenu déchet à la suite de l'abandon par son propriétaire.

La prévention des déchets se définit comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable.

Elle s'inscrit dans une démarche globale qui concerne l'écoconception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits, le développement du réemploi, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, l'engagement des territoires dans des démarches de prévention des déchets.



Figure 1 Étapes de la prévention et de la gestion des déchets

**La prévention des déchets porte donc sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation).**

## 2. L'économie circulaire

Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Elle a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable.

Cette notion contient l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables. L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Ainsi, les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable. Elle s'organise autour de 3 domaines et de 7 piliers :



Figure 2 Les domaines et piliers de l'économie circulaire)

### **3. Cadre réglementaire**

La prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi LTECV Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Économie Circulaire).

La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources. Elle prévoit notamment :

- ❖ La fin des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ;
- ❖ L'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires ;
- ❖ La création de fonds pour le réemploi et pour la réparation ;
- ❖ La mise en place d'un indice de réparabilité et d'un indice de durabilité ;
- ❖ La mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs (filières à responsabilité élargie des producteurs ou « filières REP »).

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 rend obligatoire la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés par les collectivités locales en charge de la collecte desdits DMA.

#### **OBLIGATOIRE ET RÉGLEMENTÉ**

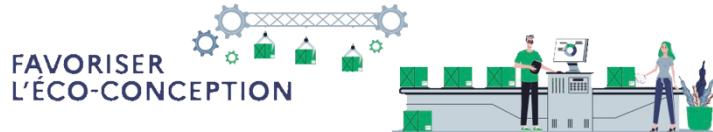
**PROGRAMME NATIONAL DE  
PRÉVENTION DES DÉCHETS (PNPD)  
2021-2027**

**PLANS RÉGIONAUX DE PRÉVENTION ET  
DE GESTION (PRPG) DES DD, DND, ET  
DBTP**

**PROGRAMMES LOCAUX DE  
PRÉVENTION DES DMA**

### 3.1. À l'échelle nationale

Le plan national de prévention des déchets s'articule autour de 5 axes :



Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services, en inciter les producteurs à mettre en place des actions d'éco-conception. Pour certains types de produits, les mesures s'adressent aux filières REP, dispositifs, reposant sur une extension du principe « pollueur – payeur ».



Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation. Lever les freins au développement de la réparation : rendre la réparation plus accessible pour les consommateurs et faciliter les actions de réparation des produits et des équipements.



Créer les conditions favorisant l'essor du réemploi et de la réutilisation en France, en soutenant les filières de réemploi, dont les structures de l'économie sociale et solidaire, et en améliorant l'accès aux gisements. Il se décline en différentes mesures portant sur les produits ménagers ainsi que sur les matériaux et produits du secteur du bâtiment.



Réduire la production de déchets et l'empreinte environnementale liée à notre consommation : réduire la consommation de produits à usage unique, en particulier ceux en plastique, lutter contre le gaspillage des produits alimentaires et non alimentaires.



Mobiliser les leviers d'action des collectivités locales et de l'État en matière de prévention des déchets, via des politiques territoriales d'économie circulaire et en s'appuyant sur la commande publique éco-responsable.

Il fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030

- ❖ Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant
- ❖ Réduire de 5% les quantités de DAE par unité de valeur produite, notamment du secteur BTP en 2030 par rapport à 2010
- ❖ Atteindre 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation
- ❖ Part de emballages réutilisés et réemployés mis sur le marché : 5% pour tous les emballages en 2027 et 10% en 2030
- ❖ Réduction du gaspillage alimentaire 50% en 2025 par rapport à 2015 dans la distribution alimentaire et la restauration collective et 50 % par rapport à 2015 dans la production, la transformation et la restauration commerciale.

### 3.2. À l'échelle régionale,

*En 2019 l'enquête SINOE a montré que la production des DMA était stable et s'élevait à 3 613 441 t/an soit 602 kg/hab. À titre de comparaison, cette production se situe au même niveau que celle issue des activités économiques.*

*Entre 2010 et 2019, la production de déchets ménagers et assimilés a été réduite de 5 %.*

*Les objectifs du plan régional déchets en référence aux lois en vigueur prévoient une réduction de 10 % des DMA entre 2020 et 2010.*

*Cet objectif de la planification régionale n'est pas atteint.*



*L'objectif de réduction des DMA fixé dans le cadre du volet déchets du SRADDET nécessiterait une réduction de 8 % entre 2019 et 2031.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Source Suivi du volet prévention, gestion des déchets du SRADDET Hauts de France Mars 2023

Le PRGPD de la Région Hauts-de-France fixe comme principales orientations :

➤ **Concernant les Déchets ménagers et assimilés**

- > Réduire la production des déchets ménagers de 10% dès 2020, soit une diminution de 74kg/habitant/an par rapport à 2010 et une stabilisation du gisement jusque 2031
- > Développer les collectes séparées à la source pour assurer une valorisation maximale, et atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers de 40 % en 2031, soit 220 kg/habitant/an contre 185 kg/habitant/an en 2015
- > Améliorer la prévention des biodéchets des ménages en passant de 604kg/habitant/an en 2020 à 653 kg/habitant/an en 2031

➤ **Concernant les Déchets issus des activités économiques (DAE)**

- > Stabiliser d'ici 2020 la production de déchets de DAE à 6 300 000 t en agissant sur le volet préventif avec un objectif de réduction de 100 000 t
- > Généraliser d'ici 2025 le tri à la source des biodéchets à l'ensemble des producteurs

- Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Le PLPDMA local couvrira la période 2025-2030 fixant ainsi le cadre et les objectifs à atteindre pour les années à venir. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans d'après les modalités fixées par le décret du 10 juin 2015.
- L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée CCES.

## 4. Démarche de mise en œuvre du PLPDMA

### 4.1. Élaboration du programme

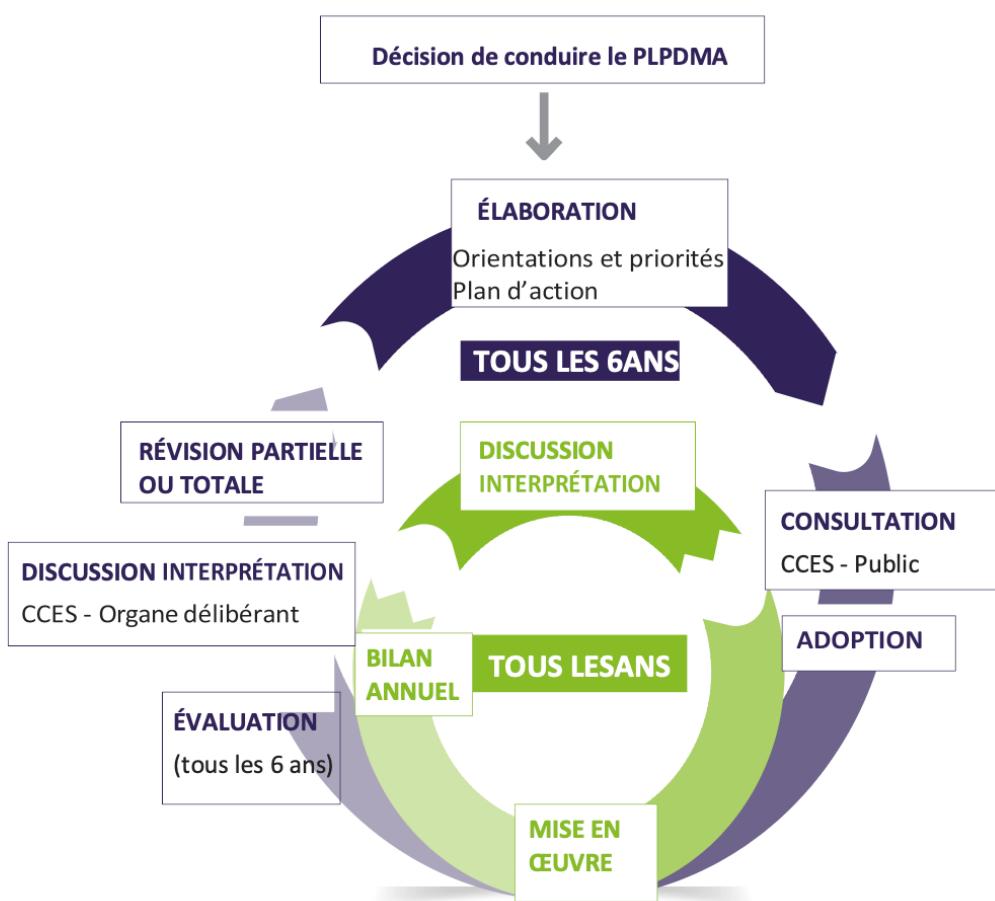


Figure 3 Cycle de vie du PLPDMA

### 4.2. La gouvernance du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. Dans le cadre de son PLPDMA le SMIRTOM souhaite mettre l'accent sur la concertation afin d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche.

- **Le Conseil :** c'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.

- **La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** : obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la co-construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis évalue les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.
- **L'équipe projet** : composée d'agents de la collectivité, elle participe à l'élaboration du PLPDMA puis assure le suivi et l'animation du PLPDMA.
- **Des ateliers thématiques** : réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA, ils regroupent des membres de la CCES mais également des acteurs locaux conviés pour l'occasion. Ils permettent de partager le diagnostic et de coconstruire les actions du PLPDMA.

#### *4.3. Constitution de la CCES*

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

- La CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA (art. R. 541-41-24 CE).
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année (art. R. 541-41-27 CE)
- La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans (art. R. 541-41-28 CE).

**La CCES** est obligatoire et a pour rôle de coordonner, donner son avis et émettre des propositions avant que le programme ne soit arrêté par l'exécutif. Sa composition n'est pas imposée réglementairement et peut être commune à une commission déjà en place sur le même sujet (**La liste des participants à la CCES se trouve en Annexe 2**).

#### *4.4. Constitution de l'Équipe Projet*

Le Comité Syndical a approuvé par délibération 9 juillet 2024 le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

La première réunion de constitution de l'équipe projet en charge de l'animation de la commission consultative pour l'élaboration et du suivi du PLPDMA a eu lieu le 06 janvier 2025. La présentation à la CCES a eu lieu le 23 juin 2025

L'équipe projet est composée comme suit :

<p><b>- Le Président :</b> François DURIEUX</p> <p><b>- Les Vice-Présidents :</b> Jean-Pierre CARLE Philippe PLAISANT Pascal PIOT</p>	<p><b>- Les agents :</b> Valérie CITERNE Clémence BLONDEL Marine COURBOT (remplacée depuis le 15 juillet 2025 et pour 6 mois par Julie LEGRAND)</p> <p><b>- L'AMO</b> Alexandre CHAMPION</p>
---	--

#### 4.5. Organisation des groupes de travail

Afin de partager les enjeux de la prévention des déchets sur son territoire, le SMIRTOM a souhaité organiser des groupes de travail qui ont également permis de :

- Compléter et partager le diagnostic de la prévention des déchets sur le territoire
- Recueillir les attentes des participants
- Alimenter le programme avec des idées nouvelles
- Identifier de nouveaux acteurs, partenaires, relais

Le projet global a été présenté à l'ensemble des participants afin de mettre les partenaires au même niveau de connaissance du contexte.

Suite à l'état des lieux Le groupe projet a identifié 5 thèmes majeurs

- ❖ Lutte contre le gaspillage alimentaire
- ❖ Sensibilisation à la prévention des déchets
- ❖ Déchets végétaux et biodéchets
- ❖ Réemploi et réparation
- ❖ Eco-exemplarité de la collectivité
- ❖ Déchets des professionnels

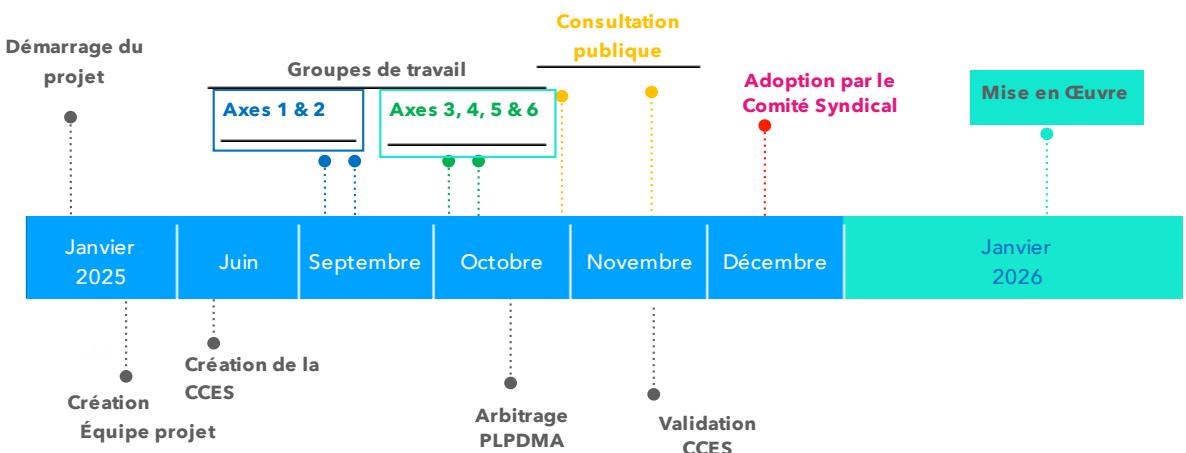
23 juin 25	22 septembre 25		06 octobre 25		20 octobre 25	
Création de la CCES	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5	Atelier 6
Présentation diagnostic du territoire et des objectifs de réduction	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Réduire les déchets végétaux et les biodéchets	Réemploi - réparation	Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets	Éco exemplarité de la collectivité	Réduire les déchets des entreprises

Le SMIRTOM a transmis aux acteurs la liste des groupes de travail avec, pour chacun de ces thèmes, la contextualisation du sujet et les principaux points à aborder. Trois séances de 2h à 2h30 ont été consacrées au travail en sous-groupes pour chaque axe, et leurs conclusions transmises à l'ensemble de partenaires

Ces sessions ont permis de mobiliser des partenaires venus du milieu associatif, des élus et des agents du SMIRTOM, des partenaires du secteur privé, des institutions (Éducation Nationale, Chambre d'Agriculture, Conseil départemental et Conseil Régional...).

À l'issue des groupes de travail un compte rendu des travaux a été transmis à l'ensemble des participants sous forme de fiches action.

#### 4.6. Planning



#### 4.7. Suivi du projet

Les tâches qui incombent à l'animateur en charge du suivi du programme :

- Tous les mois : point d'avancement et planning de l'équipe projet.
- Tous les 3 mois : mise à jour des indicateurs pour s'assurer de la mise en œuvre des actions et prévoir éventuellement des actions correctives ou de réorienter les actions initialement prévues
- Tous les ans : organisation du comité de suivi qui associera les parties prenantes.

Au bout de 6 ans, le PLPDMA devra être réévalué afin de redéfinir des objectifs correspondant au nouveau contexte réglementaire et à la situation du SMIRTOM.

## B. DIAGNOSTIC

### 1. PORTRAIT DU TERRITOIRE



Le territoire desservi par le SMIRTOM du Plateau Picard Nord est situé dans le département de la Somme et la région Hauts de France. Le syndicat dessert les 65 communes du Territoire Nord Picardie, 14 communes de la CC Nièvre et Somme et 9 communes de la CC des campagnes de l'Artois (Pas de Calais).

### 1.1. Données socio-économiques

Le périmètre couvert par le SMIRTOM est très étendu, puisqu'il représente environ 688 km<sup>2</sup>. La Collectivité présente donc une densité de 61,7 habitants au km<sup>2</sup> (65 hab/km<sup>2</sup> en 2016) caractéristique d'un milieu rural (pour comparaison la moyenne française est de 107,1 hab/km<sup>2</sup>).

- ❖ 65 communes de la CC du Territoire Nord : densité de population de 57,3 hab/km<sup>2</sup> (60 hab/km<sup>2</sup> en 2016)
- ❖ CC Nièvre et Somme : densité de 93,9 hab/km<sup>2</sup>.
- ❖ CC des Campagnes de l'Artois : densité de 50,8 hab/km<sup>2</sup>,

Communautés de communes	Nombre de communes	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (INSEE)	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
CC du Territoire Nord Picardie	65	537,7	30 892	57,5
CC Nièvre et Somme	14	93,4	8774	93,9
CC des Campagnes de l'Artois	9	56,9	2888	50,8

Figure 4 Données du territoire (Insee 2022)

### La Typologie du territoire est : **Rural dispersé**

- Population totale 43150 habitants (données Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

## 1.2. Démographie

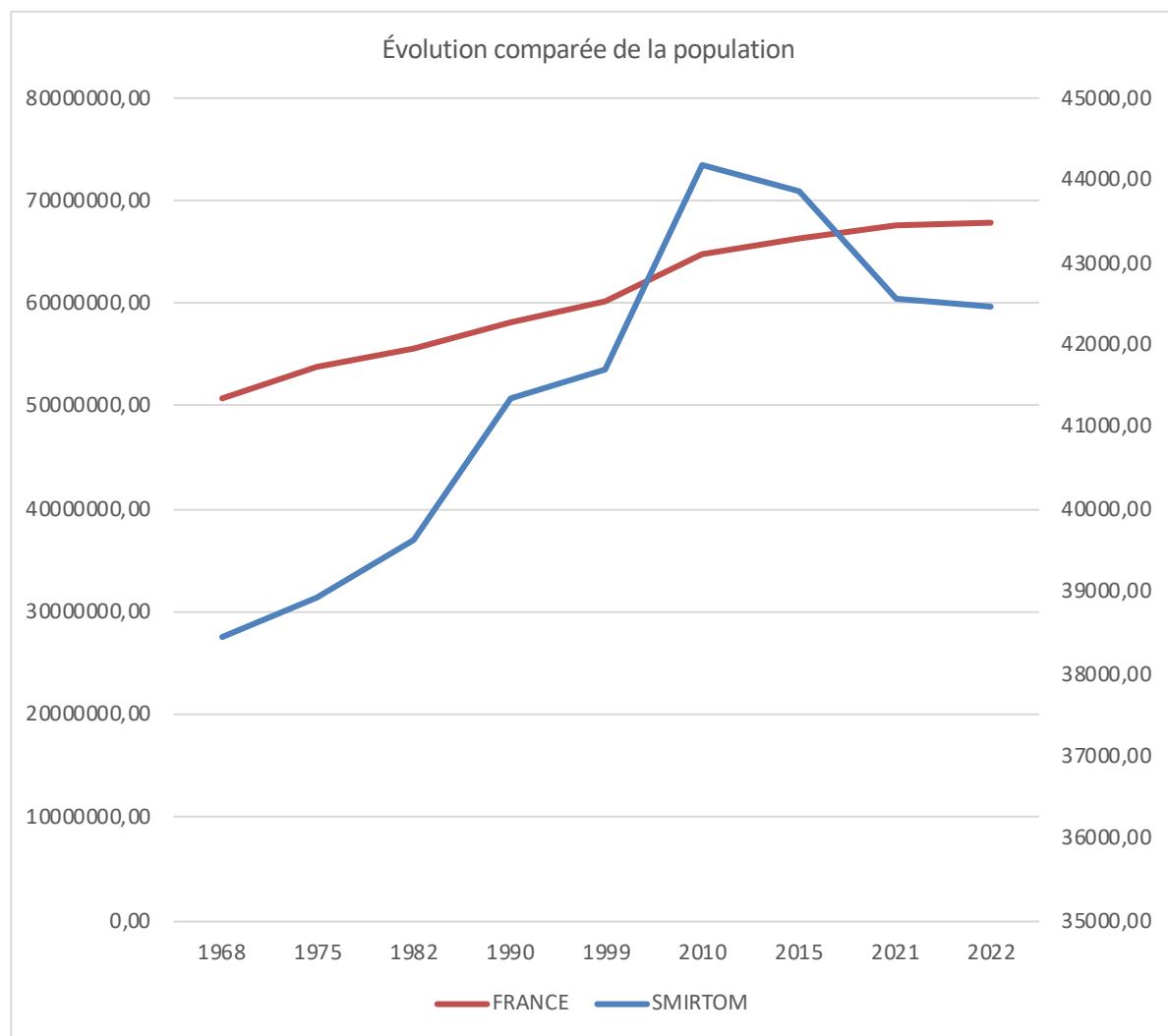
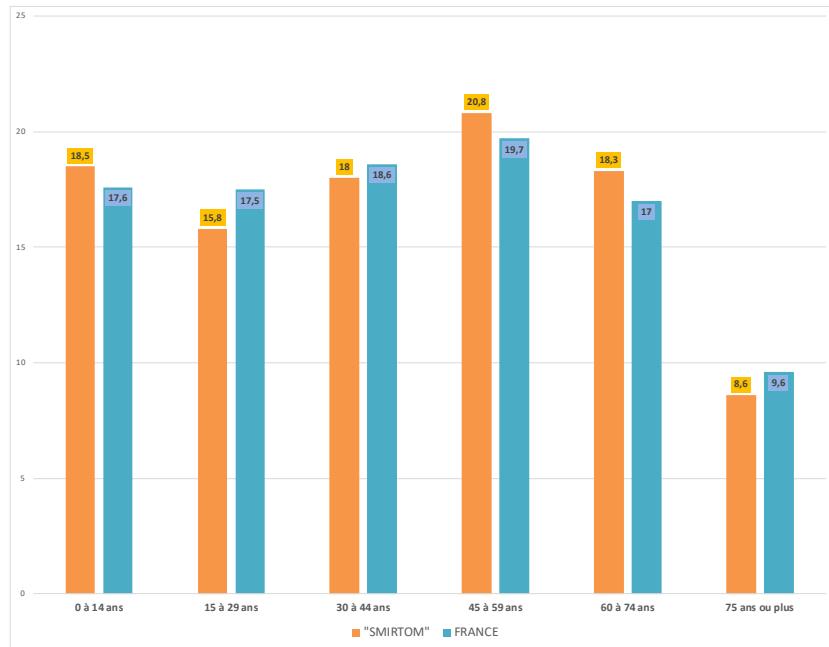
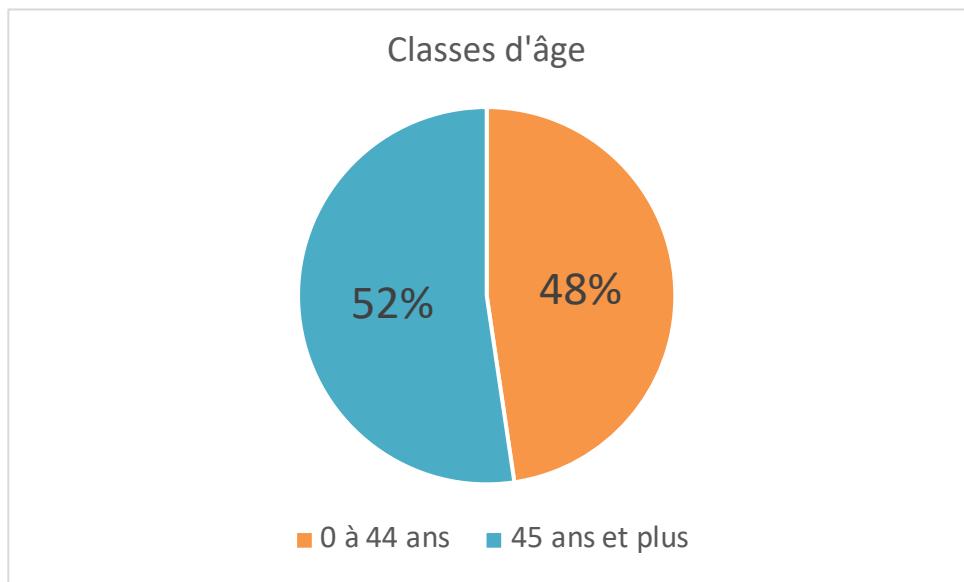


Figure 5 Évolutions comparées de la population (INSEE 2022)

- ❖ Une population en légère croissance depuis les années 50 avec un tassement continu depuis 2010 (-0,2%). Cette évolution ne suit pas la tendance générale pour la France.



*Figure 6 Répartitions comparées de la population par tranches d'âge*



*Figure 7 Répartitions en pourcentage*

❖ Une répartition de la population relativement équilibrée avec un sur représentations des 55-74 ans.

### 1.3. Habitat

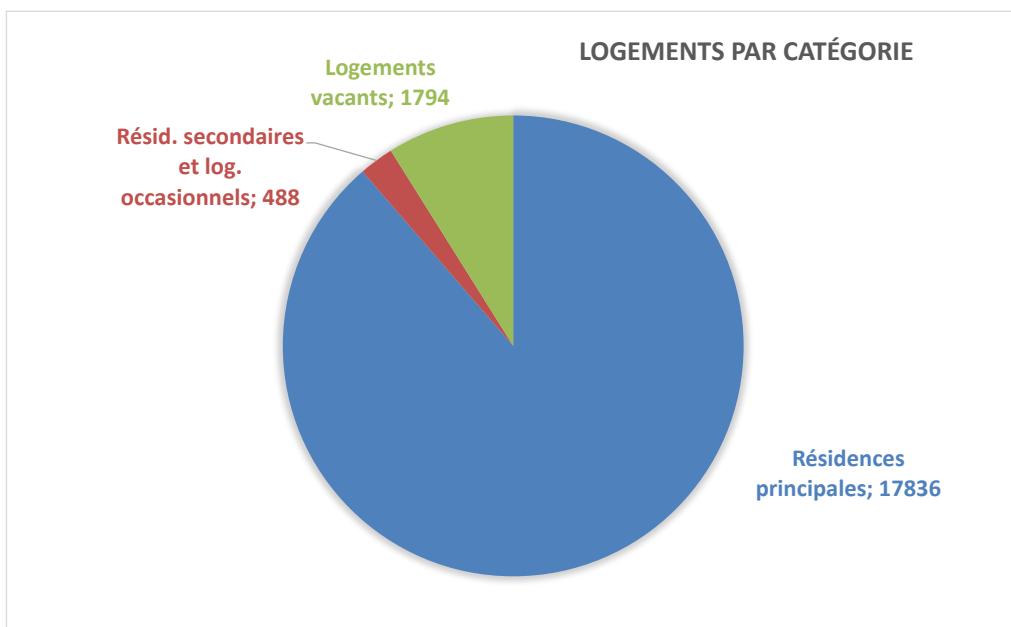


Figure 8 Logements par catégorie – source INSEE 2021

- ❖ Les résidences principales représentent 89% de l'ensemble, les résidences secondaires 2% et 9% sont des logements vacants.

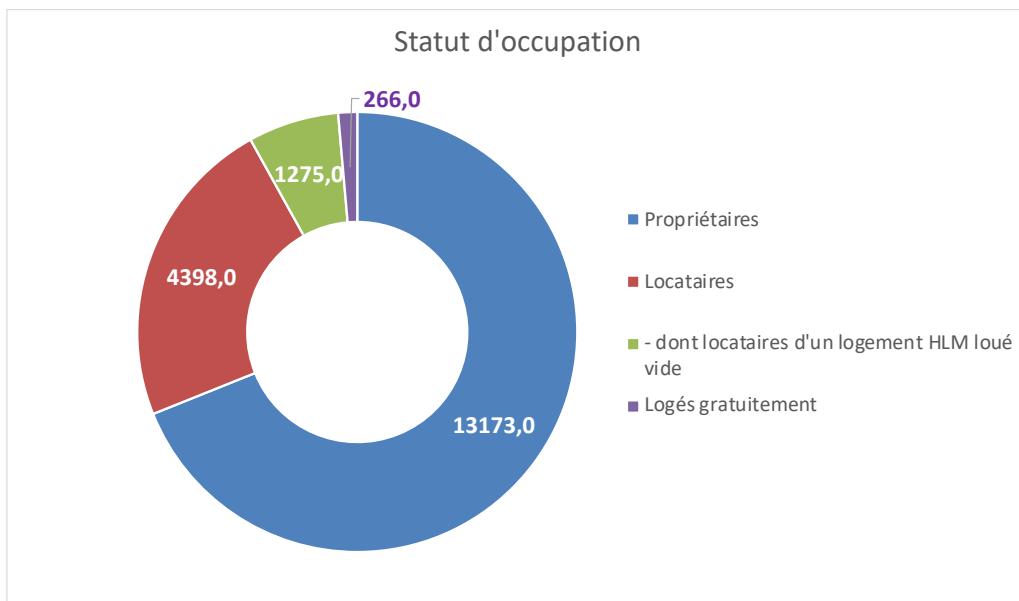
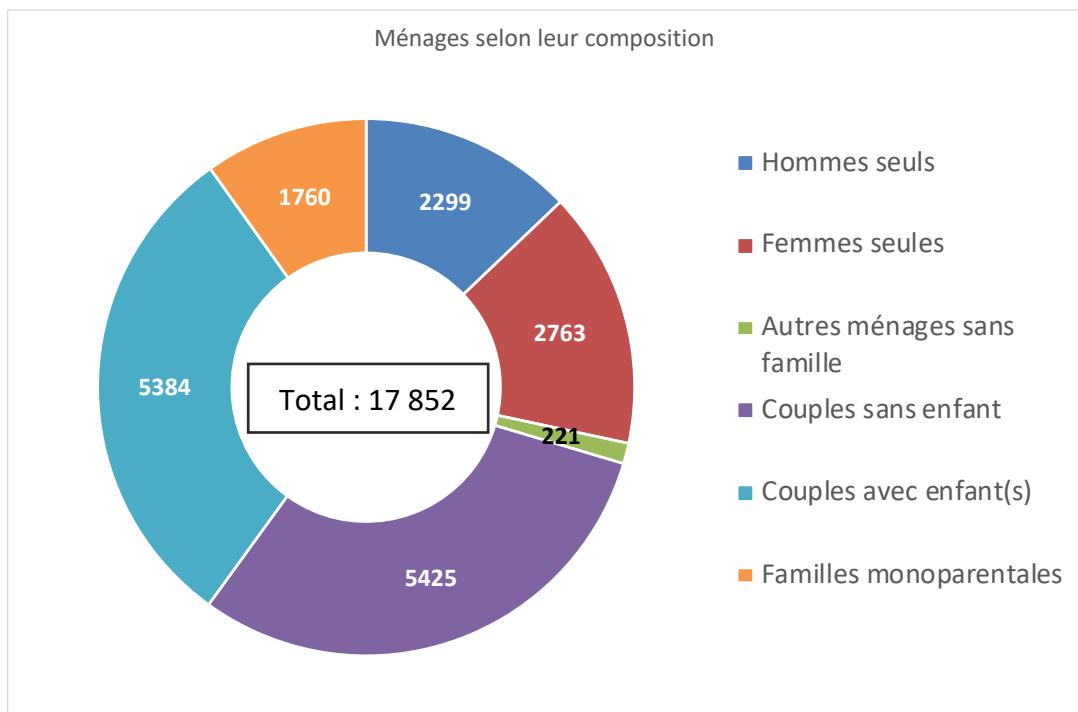


Figure 9 : Statut d'occupation des résidences principales – source INSEE 2021

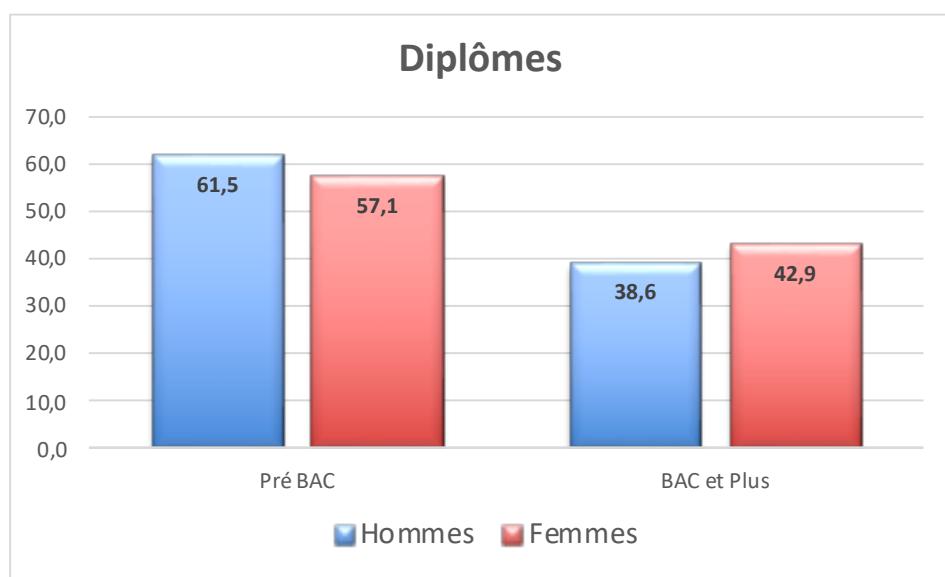
- ❖ La part de locataires occupant un logement social est inférieure à la moyenne nationale. Celle des propriétaires est nettement supérieure à la moyenne nationale et traduit le caractère majoritairement rural du territoire.



*Figure 10 : Composition des ménages – Données Insee 2021*

- ❖ Depuis 2010, la part des couples avec enfants a diminué (-14%) celle des familles monoparentales a augmenté de 34% ainsi que les hommes (23,9%) et femmes (28,8%) vivant seuls

#### 1.4. Diplômes



*Figure 11 Niveau de formation (Insee 2022)*

## 1.5. Emploi

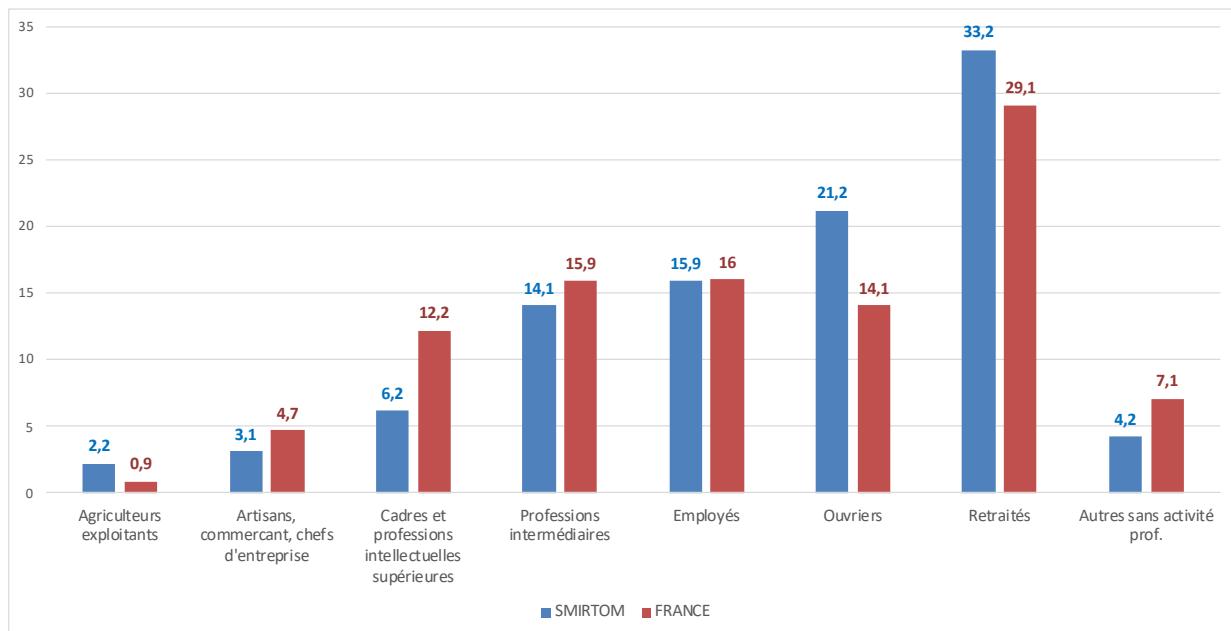


Figure 12 : Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)

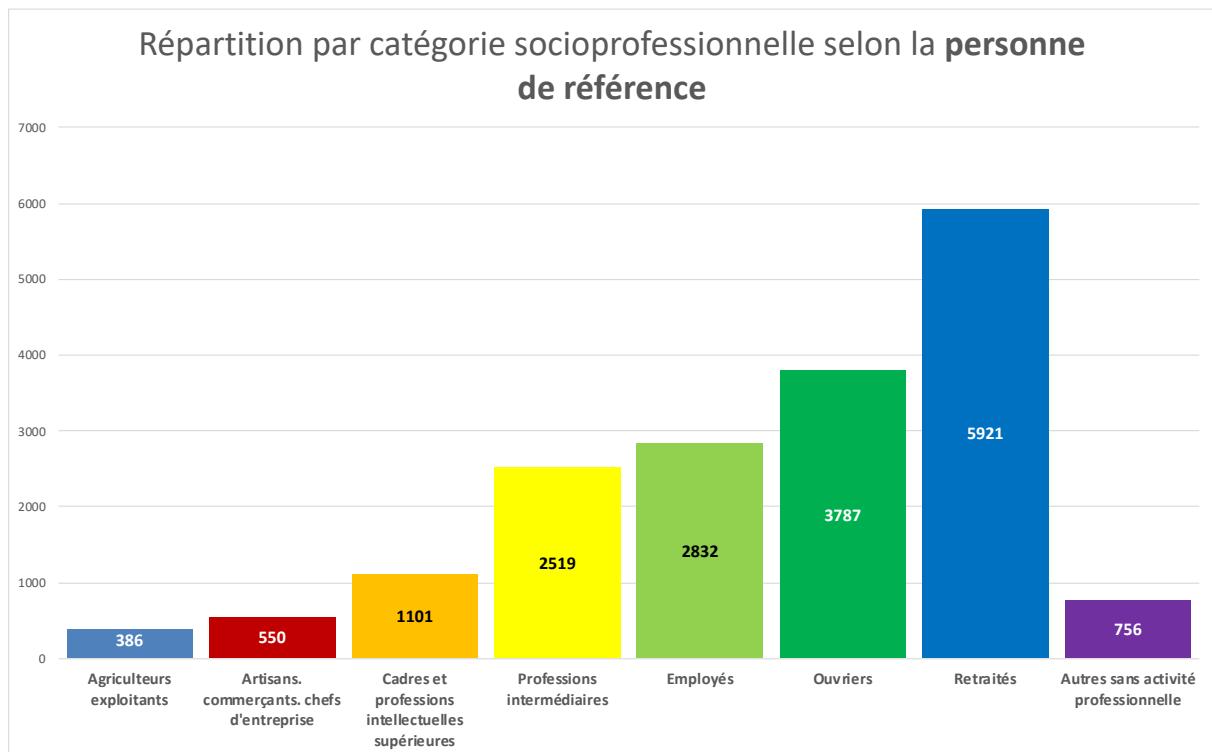
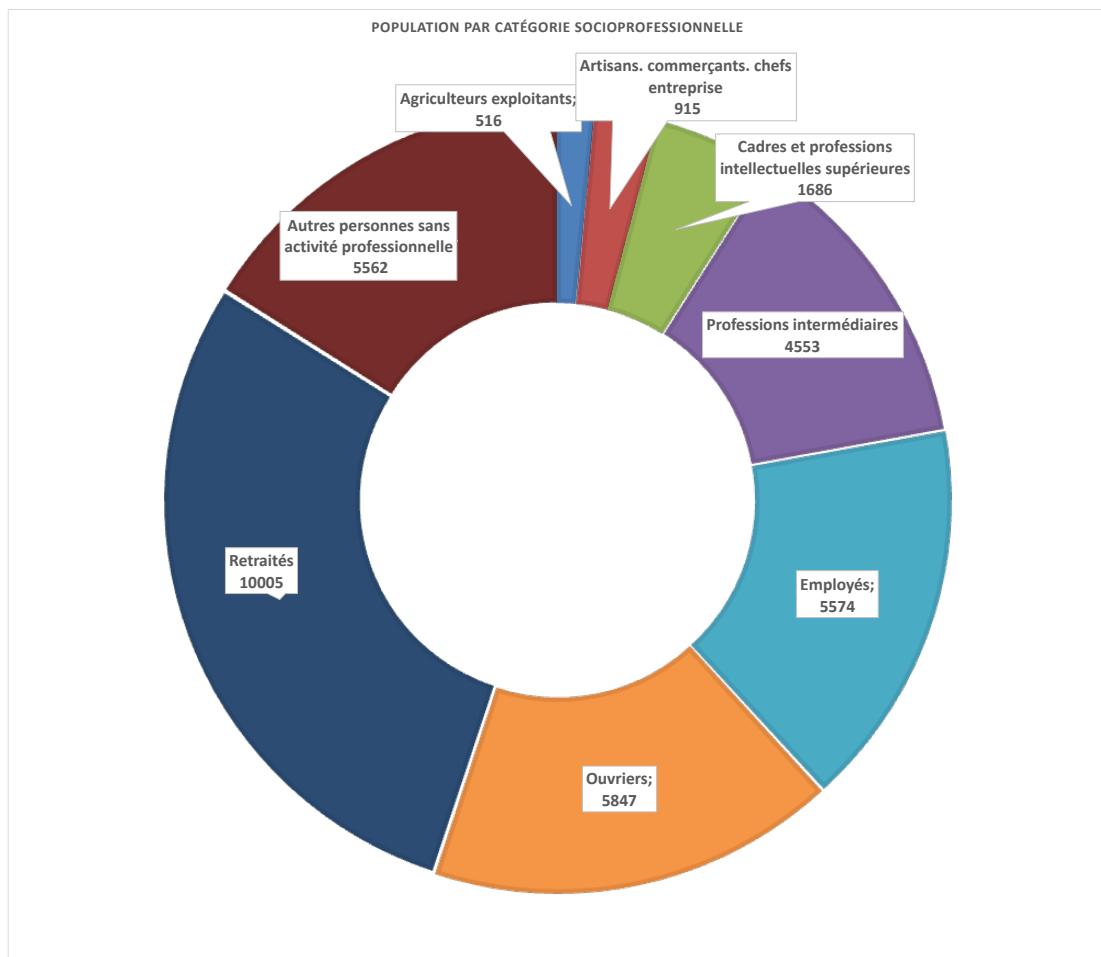
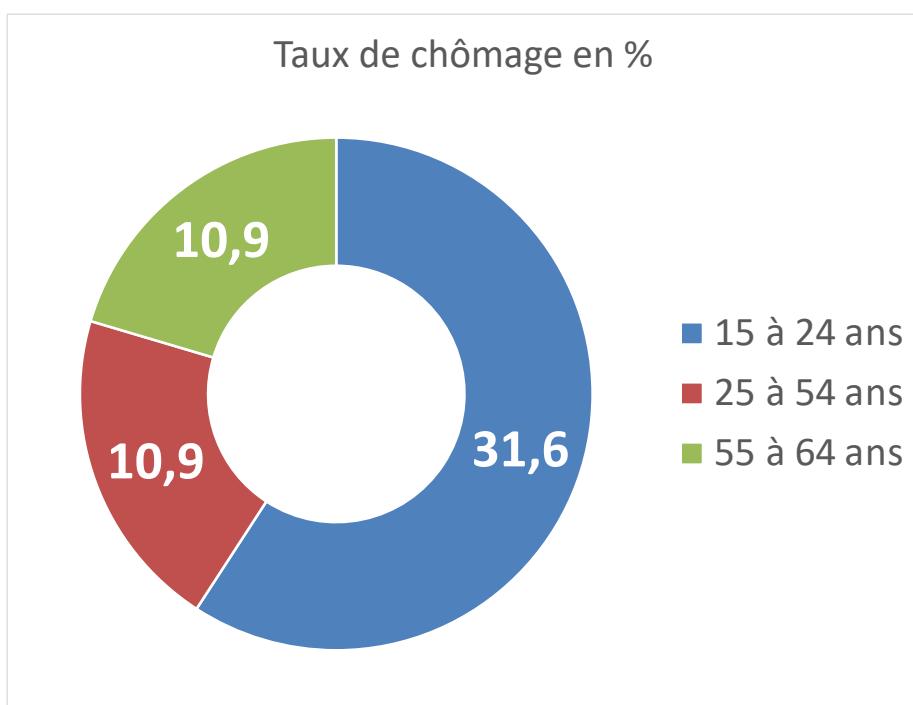


Figure 13 : Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en nombre)



*Figure 14 : Répartition par catégorie socioprofessionnelle.*



*Figure 15 : Taux de chômage par âge*

Indicateurs	SMIRTOM	France
<i>Ensemble</i>	26064	41735233
<b>Actifs : (%)</b>	<b>74,9</b>	<b>74,7</b>
- actifs en emploi (%)	65,1	65,6
- chômeurs (%)	9,9	9,1
<b>Inactifs : (%)</b>	<b>9</b>	<b>25,3</b>
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	7,5	10,5
- retraités ou préretraités (%)	8,6	6
- autres inactifs (%)	9	8,8

*Figure 16 : Répartition de la population active (15-64 ans) par type d'activité*

- ❖ L'ensemble représente un taux de chômage de 13,2%, légèrement supérieur au taux Français (12,1%)

### 1.6. Conclusion

L'habitat est majoritairement dispersé, constitué de maisons individuelles. Les collectifs sont présents dans les centres les plus importants comme Doullens ou Saint-Ouen avec une importante densité de population.

Un territoire étendu, peu dense, sans obstacles majeurs, caractérisé par une prédominance de l'habitat individuel et un habitat collectif limité.

Il se trouve dans **une configuration tout à fait rurale**.

Indicateurs	Doullens	St-Ouen	Beauval	Flesselle
Population	5 835	1 781	1994	1974
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	174,7	409,4		96,3
HLM	590	68	54	241
Nombre de ménages	2 640	762		813

La proportion des seniors de plus de 60 ans est importante.

Les jeunes (0-29 ans) représentent un tiers de la population et les 30-59 ans sont les plus nombreux (38,8%).

Plus de 62% des hommes et 58,2% des femmes ont un niveau d'études pré Bac pour respectivement 37,5% et 41,9% ont un niveau d'étude BAC et plus.

- ❖ Ces territoires sont majoritairement ruraux.  
Leur évolution démographique est globalement stable.
- ❖ Les actions et la communication devront prendre en considération ces différents publics.

## 2. LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

### 2.1. Typologie du territoire

Le SMIRTOM est classé en **typologie rural dispersé**. Cette typologie va permettre de comparer ses résultats avec ceux d'autres collectivités.

### 2.2. Les missions du SMIRTOM

Les principales missions du SMIRTOM sont la collecte et le traitement des déchets ménagers, pour un territoire qui compte 88 communes et près de 45 000 habitants.

Il assure en régie la collecte au porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchetteries de la totalité des flux à l'exception du verre qui est collecté par un prestataire. Au-delà, le SMIRTOM s'engage dans une action de sensibilisation de tous les publics aux questions environnementales, dans un objectif commun de réduction et de meilleur tri des déchets.

### 2.3. Organisation du service

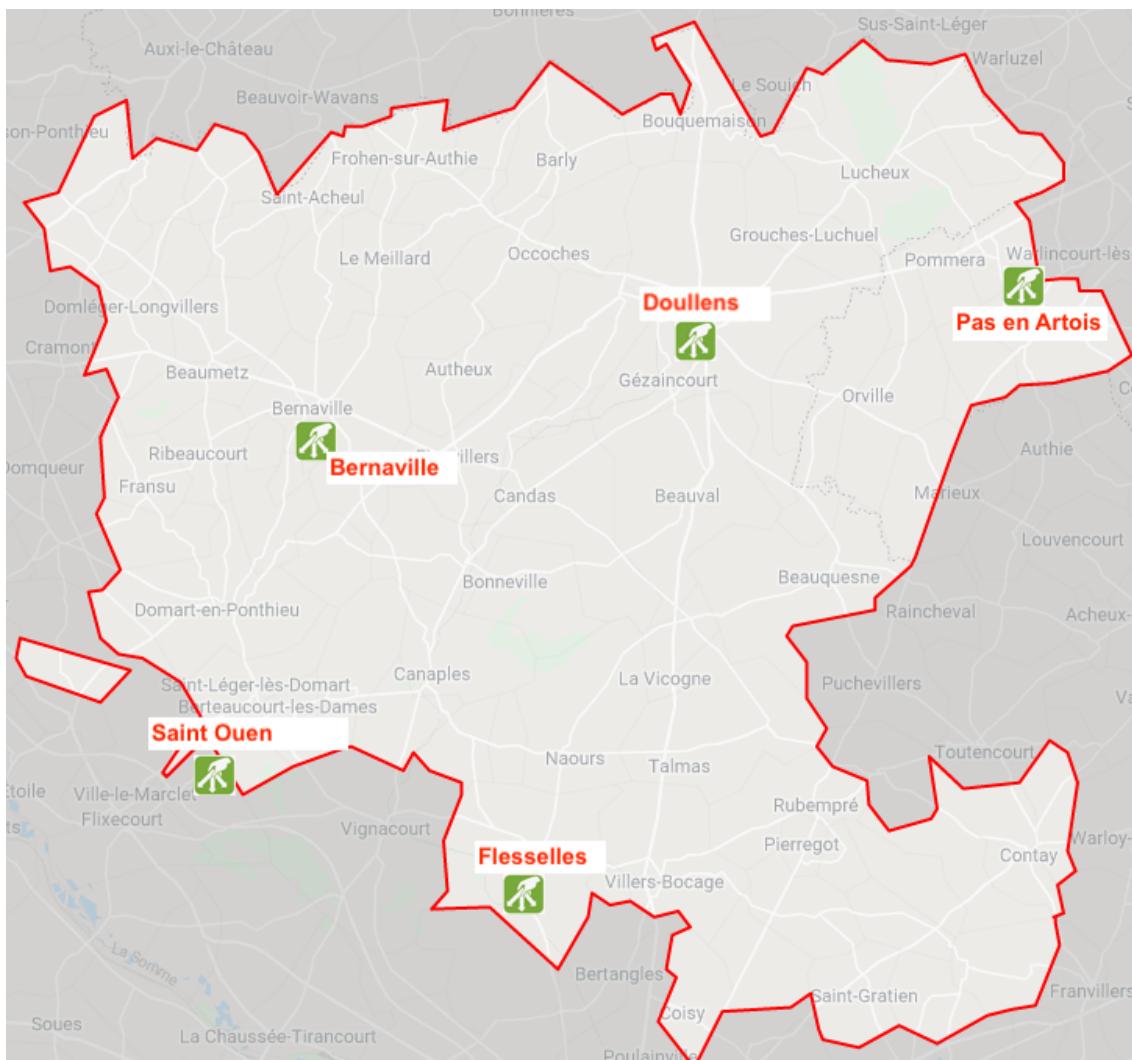
Filière Administrative	Tableau des effectifs au 1er février 2025
<i>Agent Titulaire de catégorie B</i> Rédacteur Principal 1ère classe TC*	1
<i>Agent Titulaire de catégorie C</i> Adjoint Administratif principal de 1ère classe TC*	1
Filière Technique	
<i>Agents Titulaire de catégorie C</i> Agent de Maîtrise Principal TC*	2
<i>Agent de maîtrise TC</i>	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe TC*	2
Adjoint Technique Principal 2ème classe TC*	7
Adjoint Technique TC*	9
<i>Agent non-titulaire de catégorie B</i> Technicien à temps complet	1
<i>Agent non-titulaire de catégorie C</i>	
Adjoint Technique TC* en CDI	3
Adjoint Technique TC* en CDD	5
Agent de Maîtrise TC*en CDD	1
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

## *La collecte*

Les verres et corps plats sont collectés en apport volontaire.  
Les emballages et corps creux sont collectés en porte-à-porte avec extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire.  
Une collecte robotisée au porte-à-porte a accompagné l'introduction de la tarification incitative.

## *Les déchetteries*

Le SMIRTOM dispose de 5 déchetteries.



Leur implantation permet de desservir l'ensemble de la population dans un rayon de 10 km.

La déchetterie de Doullens a été modernisée pour un système « à plat » depuis juin 2023.

Toutes les déchetteries sont dotées de bennes compactrices et équipées d'une benne Eco-Maison.

### 3. ÉVOLUTION ET PRODUCTION DES DMA

Un DMA ou Déchet Ménager ou Assimilé est un déchet non dangereux provenant des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et qui sont collectés et traités dans les mêmes conditions techniques que les déchets des ménages.

Les DMA regroupent :

- Les ordures ménagères résiduelles (omr),
- Les déchets ménagers collectés séparément (emballages, verre),
- Les déchets des activités économiques collectés par le service public,
- Les déchets occasionnels issus de collectes spécifiques (carton professionnels, encombrants des ménages)
- Les déchets collectés en déchetterie pour particuliers

Déchets de la collectivité		Déchets ménagers et assimilés (DMA)	
		Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
✓ Déchets des espaces verts publics	✓ Déchets de voirie, marchés	Déchets occasionnels	Ordures ménagères et assimilées (OMA)
		Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles
		Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)	

Figure 17 : Tableau synoptique de la composition des déchets gérés par les collectivités locales (source ADEME)

Note : les données de tonnage et de population ont été fournies par le SMIRTOM et peuvent différer des données SINOE utilisées dans cette étude sans en modifier le sens général.

#### 3.1. Les ordures Ménagères résiduelles (OMR)

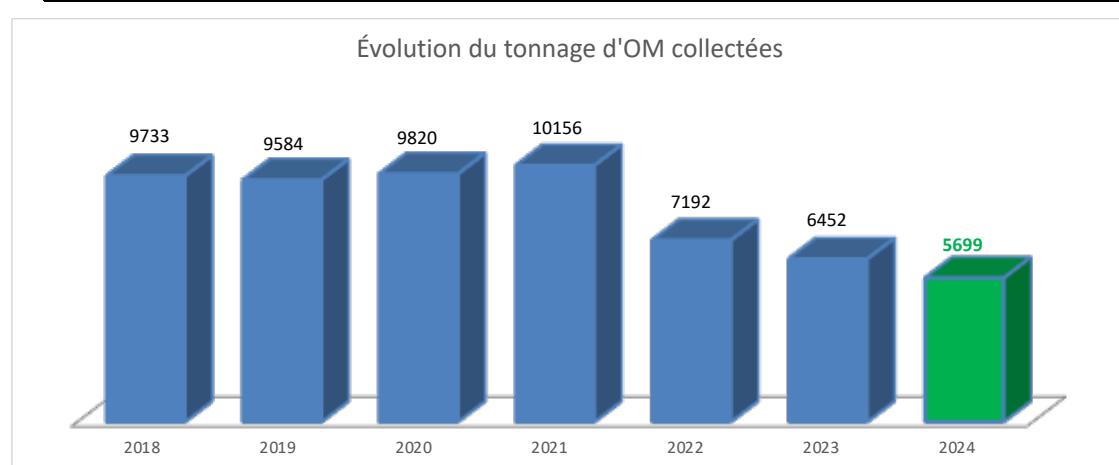
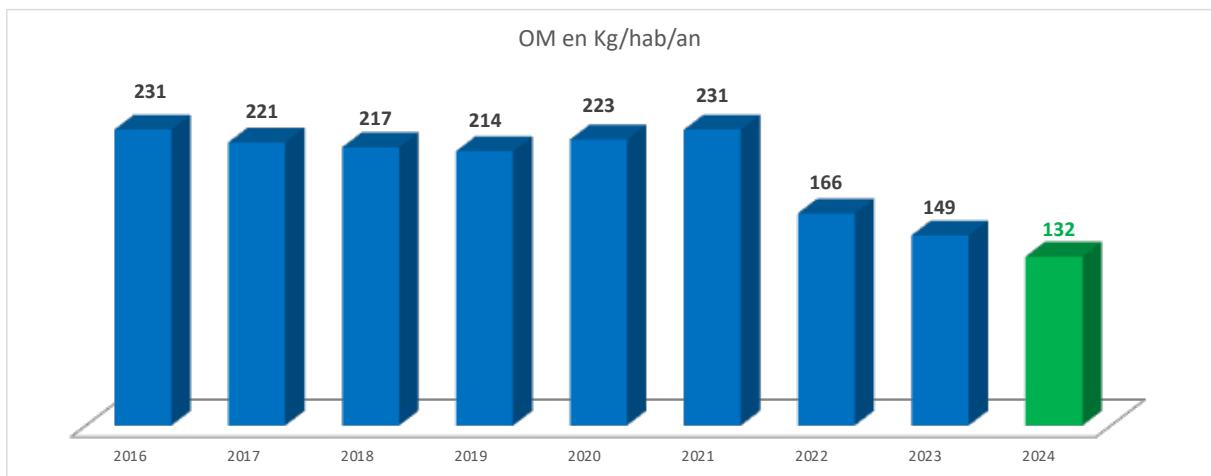
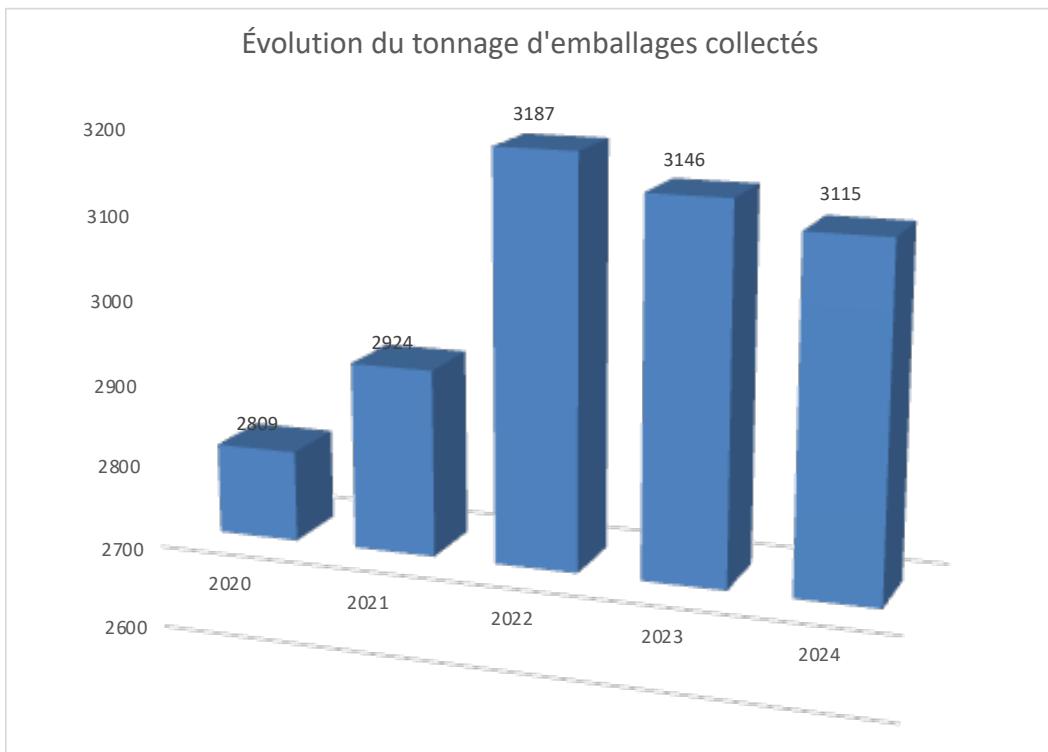


Figure 18 : Évolution des OM collectées en tonnes de 2018 à 2024  
(données SMIRTOM)

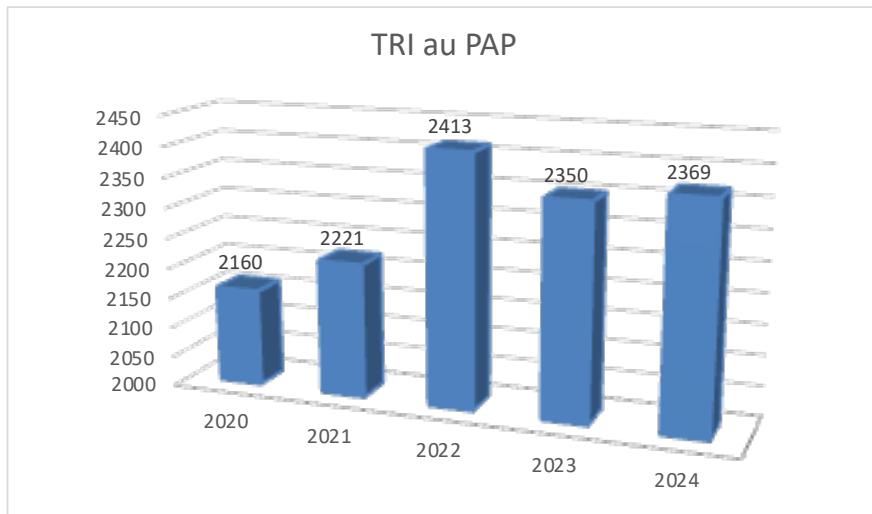


**Figure 19 : Évolution de la production d'OM en Kg/hab/an de 2018 à 2024  
(données SMIRTOM)**

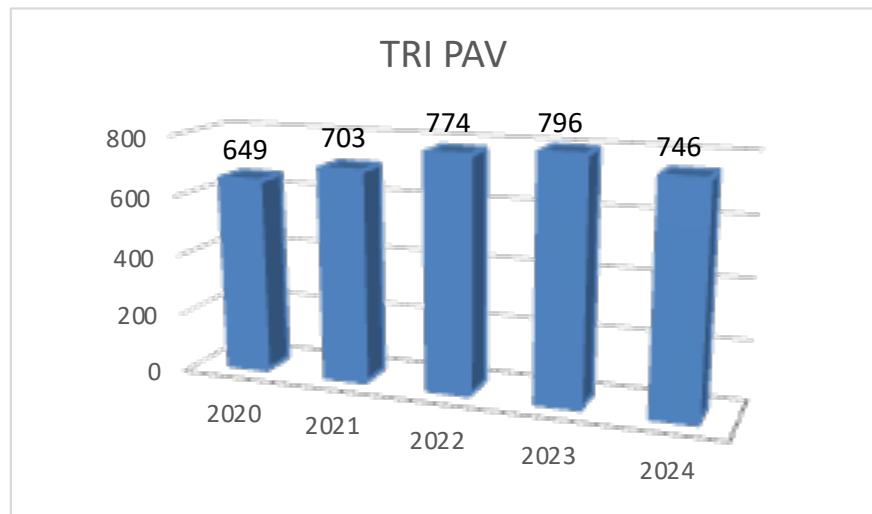
### 3.2. La collecte sélective



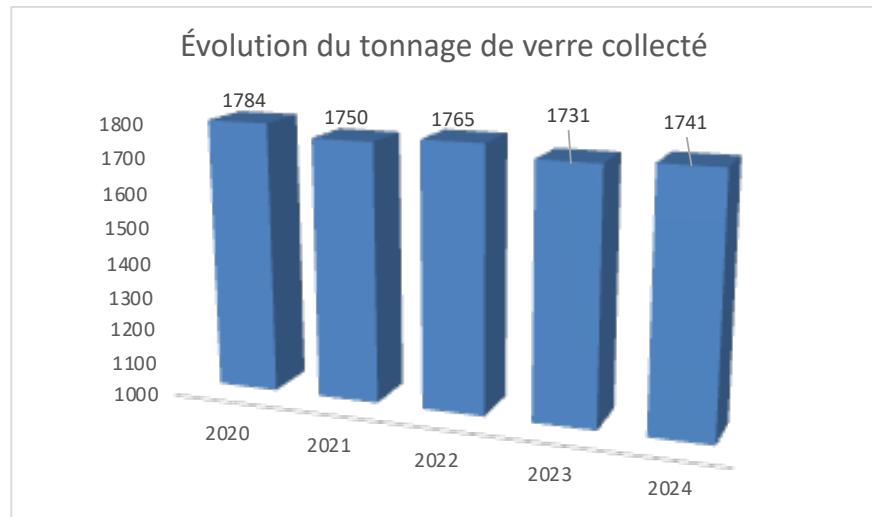
**Figure 20 : Évolution du tonnage d'emballages collectés de 2020 à 2024**



**Figure 21 Tri au Porte à Porte**



**Figure 22 Tri en apport volontaire (papiers, cartonnettes)**



**Figure 23 : Évolution des tonnages de verre de 2020 à 2024**

### 3.3. Les déchetteries

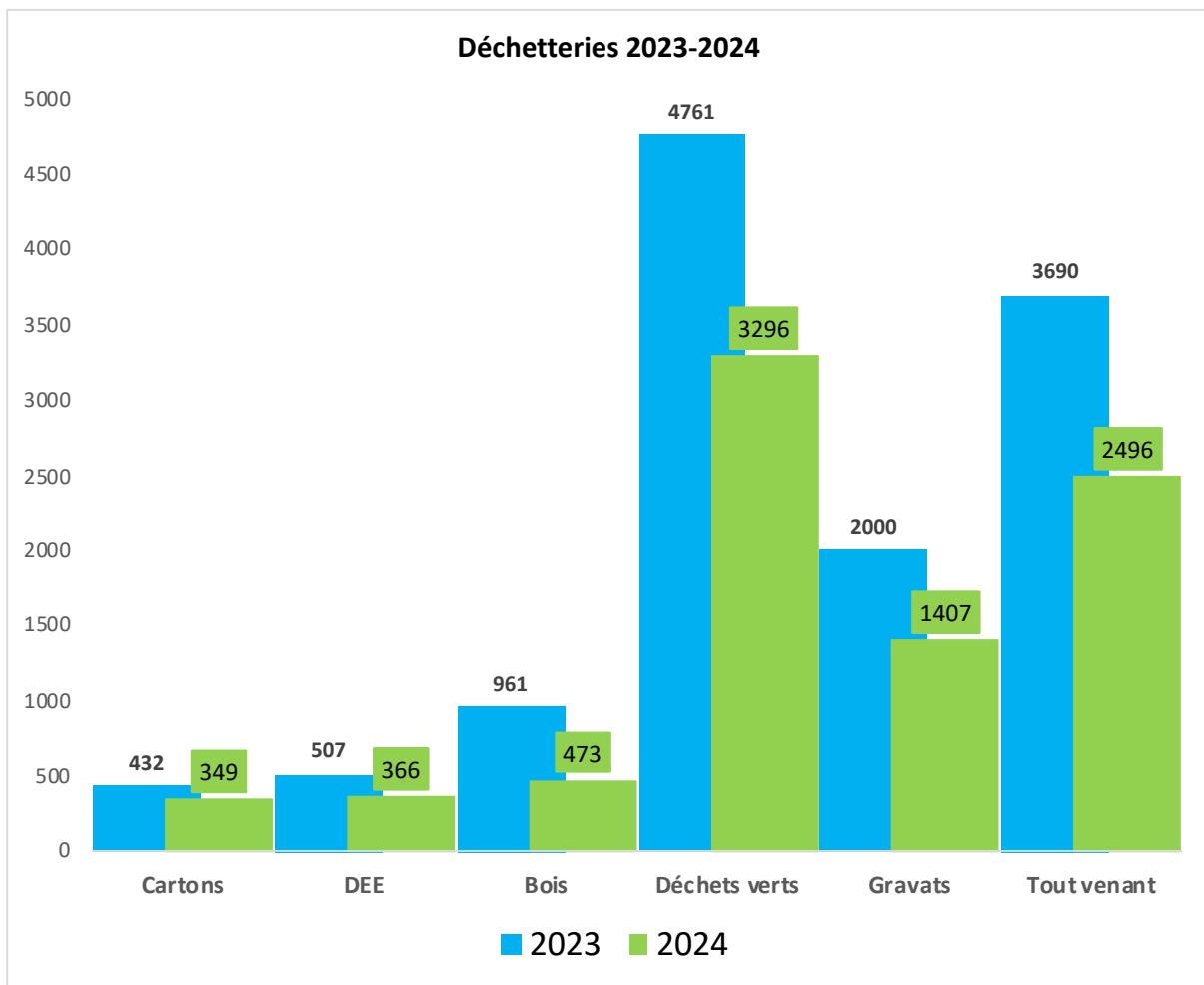
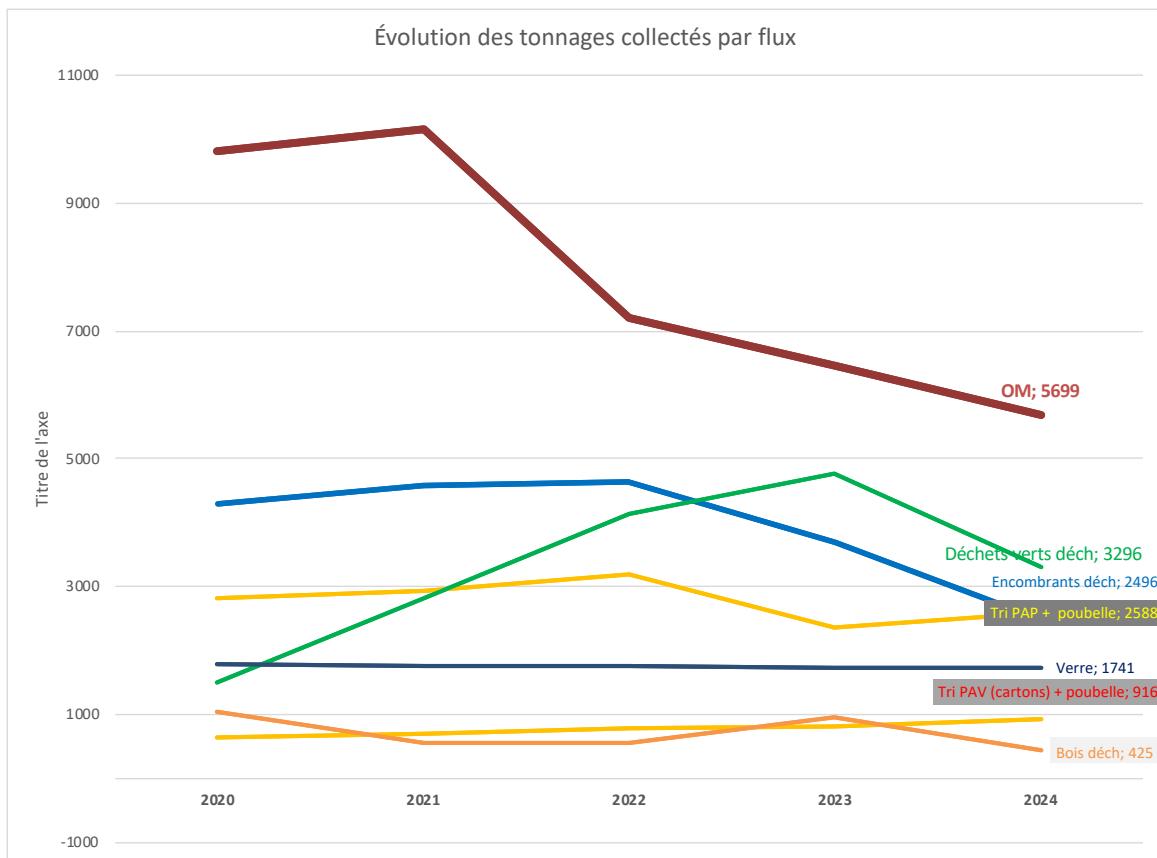


Figure 24 : Évolution des apports en déchetteries 2023-2024

- ❖ Nous observons une baisse importante des tonnages depuis la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie par lecture des plaques d'immatriculation et la mise en place d'un forfait de 30 passages/an.

**Le total des apports en déchetteries passe de 12351 tonnes à 8387 tonnes**



**Figure 25 : Évolution des tonnages par flux de 2020 à 2024  
(données SMIRTOM)**

On note :

- ❖ Le gisement d'ordures ménagères en **2024**, hors déchets d'activités, représente **132 kg / hab. / an** en moyenne sur le SMIRTOM du Plateau Picard Nord, en baisse de **41 %** par rapport à l'année 2019 ;
- ❖ La quantité de verre est stable
- ❖ Le tri au porte-à-porte est stabilisé alors que les apports en PAV subissent un léger fléchissement.
- ❖ Une diminution des apports en déchetteries depuis la mise en place du contrôle d'accès

### 3.4. La performance de collecte

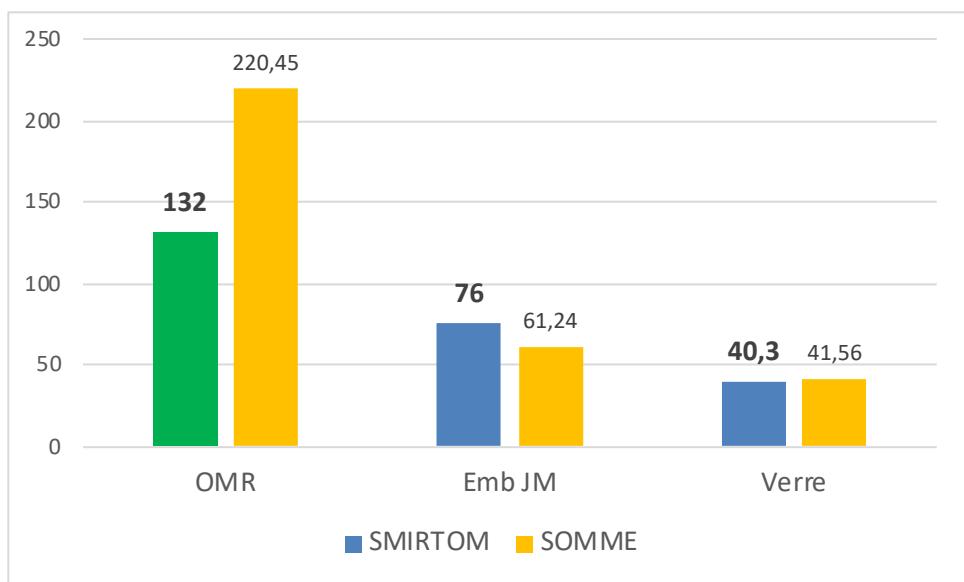


Figure 26 Productions 2024 comparées en Kg/hab/an

### 3.5. Le positionnement du SMIRTOM

	SMIRTOM 2023	Rural Dispersé 2023
DMA	<b>504</b>	505,89
OMA	<b>268</b>	274,01
Omr	<b>153</b>	173,52
Recyclables secs	<b>74</b>	55,94
Verre	<b>41</b>	43,14
Déchetteries	<b>236</b>	233

Figure 27 : Comparaison des indicateurs SMIRTOM/Typologie similaire  
(Données SINOE 2023 hors déblais et gravats-en kg/an/hab)

Note :

Pour l'année 2024 la production des déchetteries est descendue à **193 tonnes/hab/an**

## 4. COMPOSITION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Une caractérisation des déchets ménagers individuels a été réalisée en mars 2025 sur le territoire SMIRTOM. Une précédente caractérisation réalisée en 2019 permet de mesurer l'évolution des comportements des usagers.

### 4.1. Déchets biodégradables – les conclusions du rapport RETIF

Proportion des déchets biodégradables dans les OM

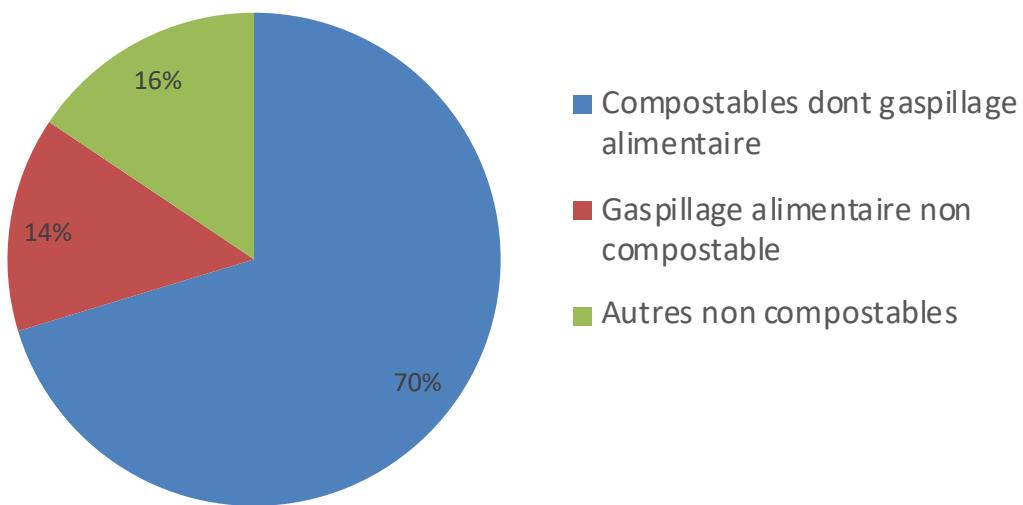


Figure 28 Proportion des déchets biodégradables dans les OM (graphique ENVIREC)

- ❖ Les déchets alimentaires et les déchets verts, qui pourraient faire l'objet d'un compostage *in situ*, représentent un peu plus de 37 kg / habitant / an ;
- ❖ Les restes alimentaires, solides et liquides, ainsi que les aliments non déballés assimilables à du gaspillage alimentaire, sont présents en quantité relativement faible : un peu moins de 18 % des ordures ménagères.

## Évolution par rapport à 2019

Campagne été 2019  
107,4 kg/hab/an

Campagne hiver 2025  
63,7 kg/hab/an



Figure 29 : Déchets biodégradables en kg/hab/an

- ❖ Les déchets biodégradables dans les ordures ménagères, y compris l'essuie-tout et les mouchoirs en papier, sont en baisse de 41 %.
- ❖ Notons toutefois que la présence de déchets verts est délicate en raison d'une période de faible production en février 2025, contrairement à la période début d'été 2019.

## 4.2. Emballages recyclables et papiers – les conclusions du rapport RETIF

### Évolution par rapport à 2019

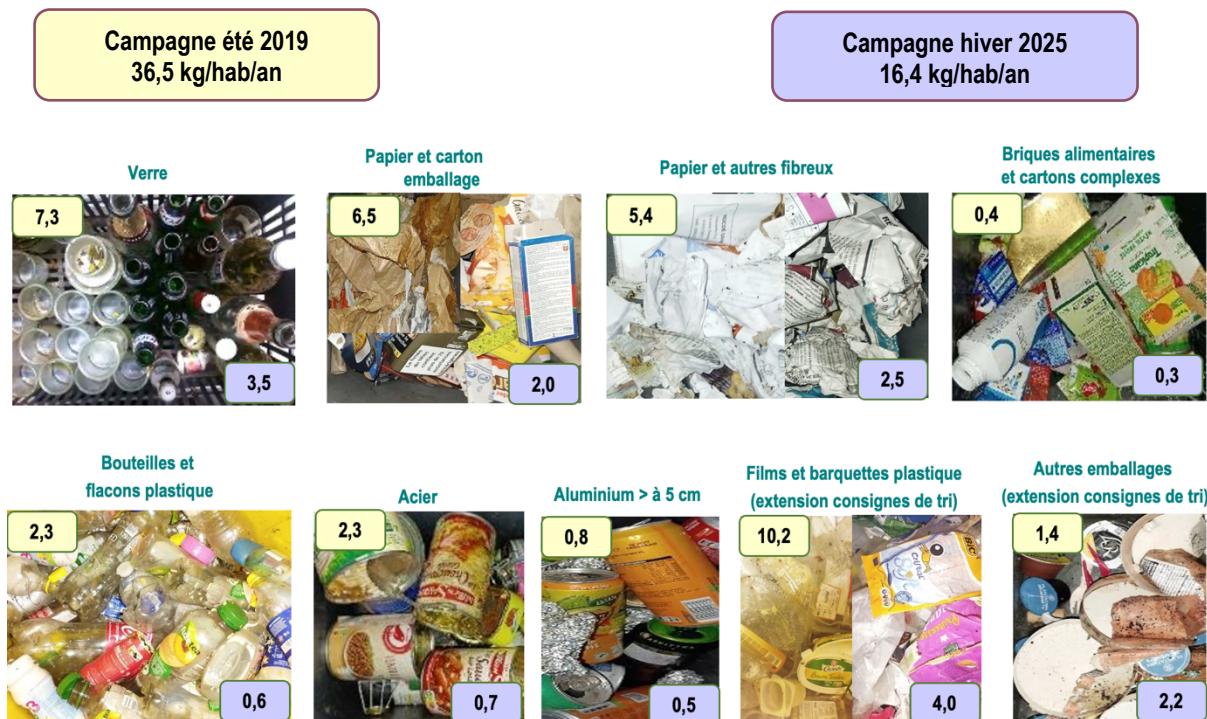


Figure 30 : Emballages recyclables en kg/hab/an

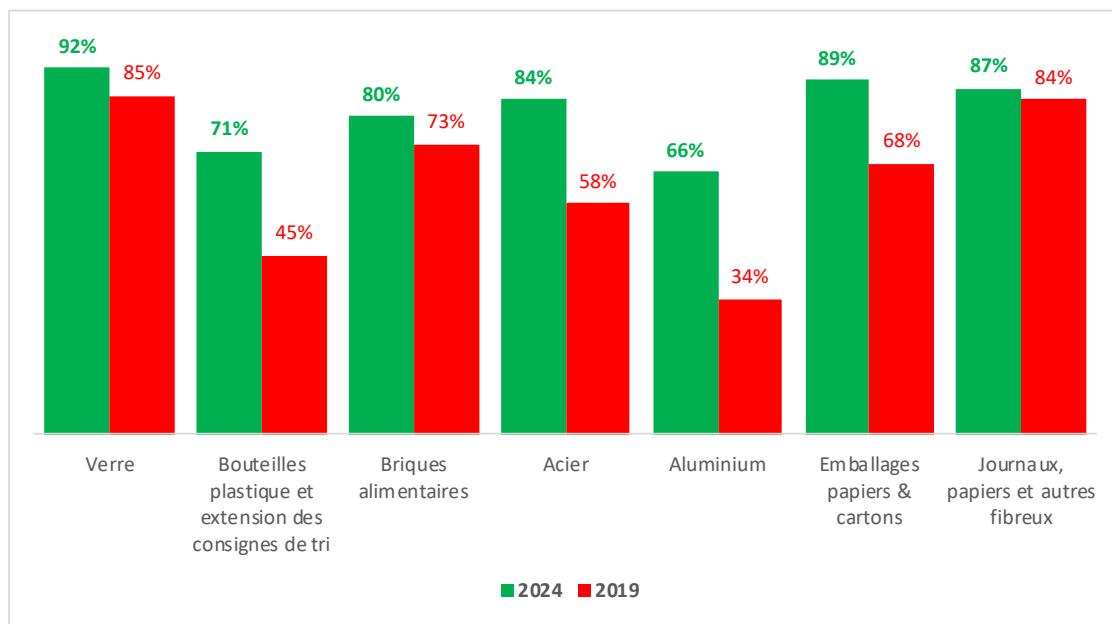
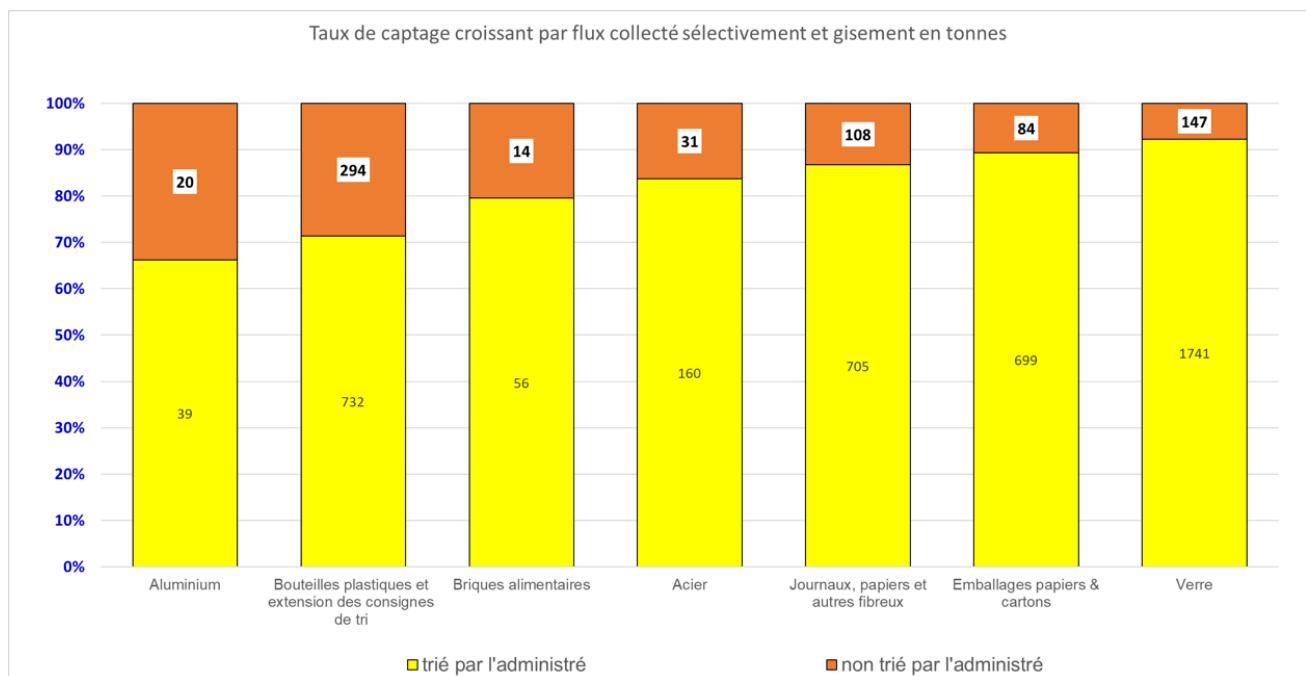


Figure 31 : Évolution du taux de captage 2019/2025 (graphique ENVIREC)

- ❖ Avec 86 %, le taux global de valorisation des emballages et du papier est excellent, avec de très bonnes performances sur le verre, le papier et l'acier ;
- ❖ Comparé aux données 2019, le taux de captage s'améliore sur l'ensemble des flux et en particulier pour les emballages en aluminium, acier et plastique



**Figure 32 : Taux de captage par flux et gisement en tonnes**

- ❖ Les taux de captage de l'aluminium, des emballages plastique et des briques alimentaires sont les plus faibles ;
- ❖ Les tonnages non triés les plus élevés sont les emballages plastique, le verre et les emballages en papiers – cartons.

#### 4.3. Autres déchets valorisables – les conclusions du rapport RETIF

##### Évolution par rapport à 2019

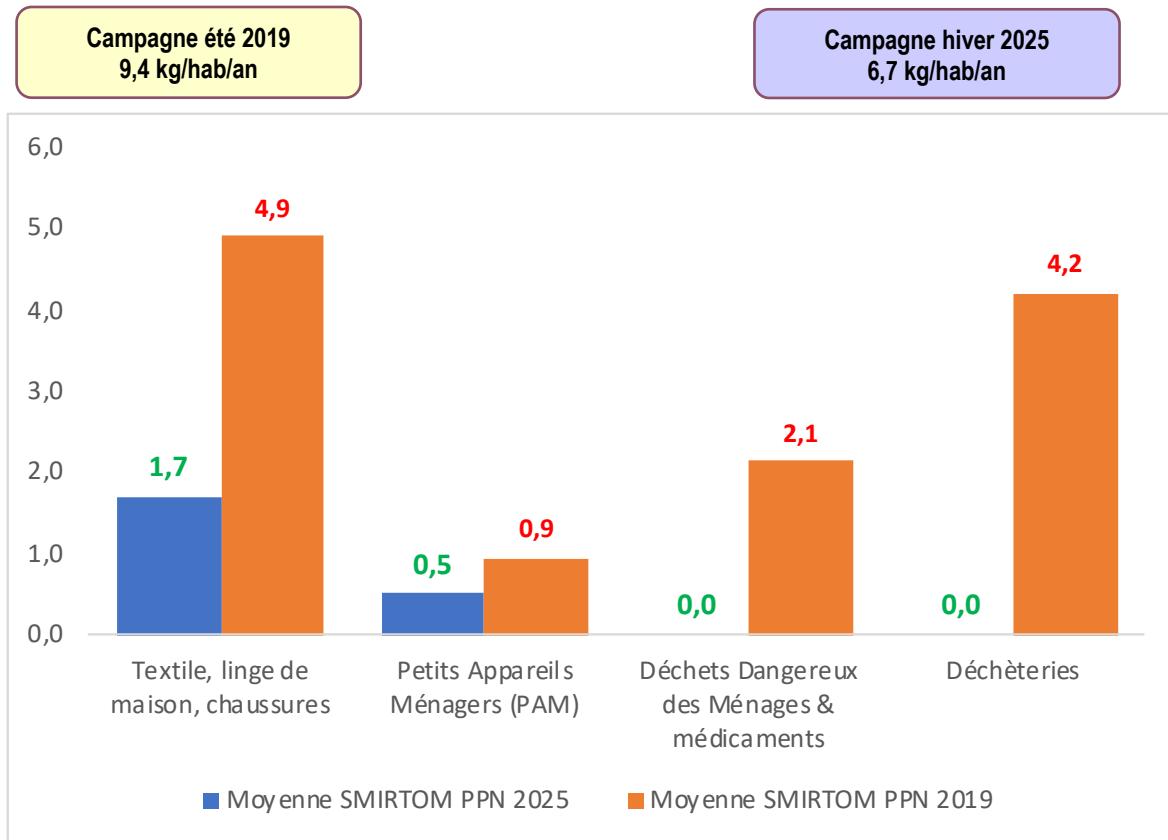


Figure 33 : Autres déchets valorisable sen kg/hab/an

- ❖ La part de textile présente dans les déchets ménagers résiduels est en forte baisse, de même que les déchets dangereux des ménages ;
- ❖ S'agissant des nouvelles filières REP : jouets, articles de jardin, articles de sport et loisirs, meubles, à déposer en déchèterie, ils sont présents en faibles quantités, mais ne peuvent être comparés aux données de 2019 : grille de tri différente

#### 4.4. Autres catégories de déchets – les conclusions du rapport RETIF

##### Évolution par rapport à 2019

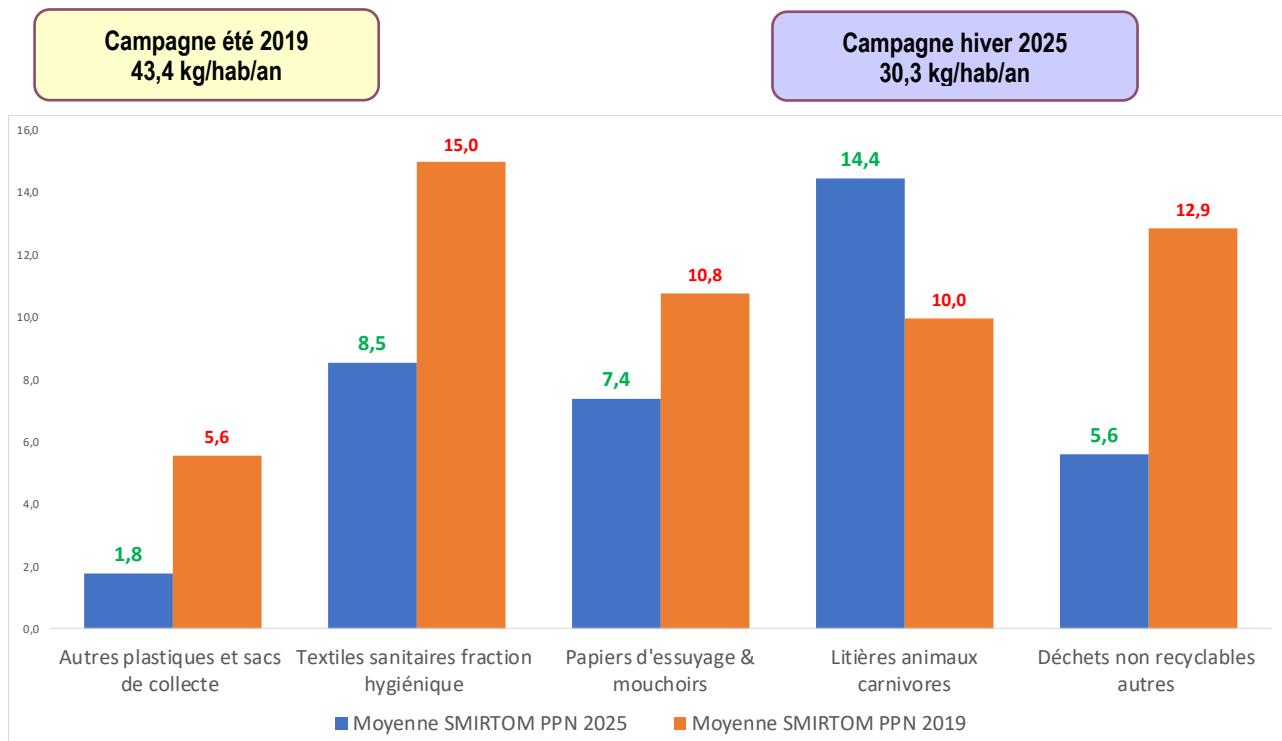
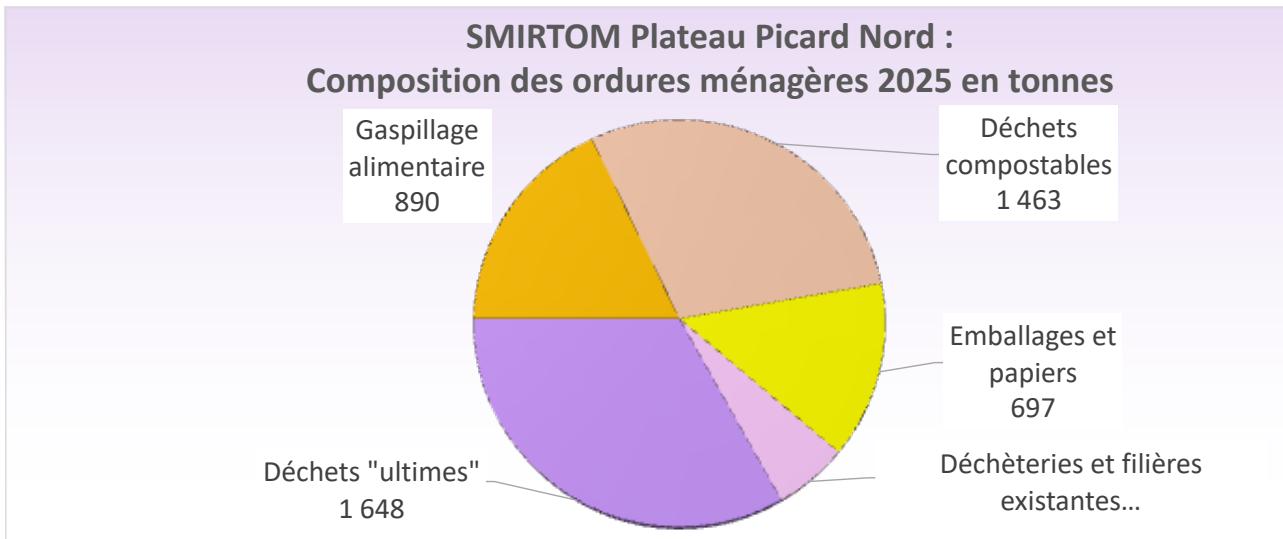


Figure 34 : Autres déchets en kg/hab/an

- ❖ La part des textiles sanitaires est en forte baisse, désormais inférieure à 9 kg / hab. / an ;
- ❖ Les litières minérales pour chats, à forte densité, sont en augmentation et désormais supérieures aux textiles sanitaires ;
- ❖ Les autres déchets comprenaient, lors de la campagne 2019, des déchets intégrés en 2025 dans la filière déchèterie, la comparaison est donc délicate, même si, manifestement ce gisement est également en baisse.

#### 4.5. Le bilan de la caractérisation



*Figure 35 : composition des OM Caractérisation2025 (données RETIF)*

Bien que cette campagne se déroule à une période de l'année différente de la campagne 2019, nous relevons les tendances suivantes :

- ❖ La part des biodéchets reste majoritaire, mais chute de 41 % par rapport à la campagne 2019, avec une forte baisse du gaspillage alimentaire ;
- ❖ La part des emballages et du papier présente dans les ordures ménagères est en forte baisse, diminution renforcée par la baisse du gisement – ainsi le taux de captage progresse de 12 points : de 74 à 86 % ;
- ❖ Le textile d'habillement et les autres flux, objets de filières spécifiques, sont eux aussi en forte baisse ;
- ❖ Parmi les autres catégories de déchets, les litières minérales pour chats sont en augmentation sensible par rapport à la précédente campagne, contrairement au textile sanitaire, principalement constitué de changes pour enfants et pour adultes.
- ❖ La part des déchets sans filière de valorisation, que l'on peut qualifier d'ultimes, représenterait 1 648 tonnes / an ; soit 1/3 du gisement des ordures ménagères résiduelles.

## 5. SYNTHÈSE - DIAGNOSTIC

### 5.1. Atouts et faiblesses - Analyse AFOM

Cette grille a été élaborée à partir des éléments présentés dans ce rapport par les participants aux différents ateliers.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une volonté politique forte de s'emparer du sujet et d'agir : Capacité de remise en question. Connaissances du territoire (études, ratios, ...)</p> <p>Maillage et modernisation des déchetteries avec contrôle d'accès</p> <p>Redevance incitative</p> <p>Extension des consignes de tri</p> <p>Collecte programmée des biodéchets + compostage individuel initié</p>	<p>Dualité du territoire</p> <p>Densité de population très faible en milieu rural</p> <p>Une Communication à améliorer (campagnes d'information vers les usagers)</p> <p>Accueil des professionnels en déchetterie (règlement en cours d'élaboration)</p> <p>Partenariats avec les acteurs sociaux à développer durablement</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des pratiques de tri à la source existantes</p> <p>Sensibilité croissante des usagers aux problématiques environnementales</p> <p>Projet de déchetterie à plat à Villers Bocage</p> <p>Plateforme dédiée aux déchets verts.</p> <p>De nombreux sites potentiels pour le traitement des biodéchets – Méthanisation agricole pas encore équipée de systèmes d'Hygiénisation</p> <p>Soutiens des acteurs externes (Région, Citéo, ADEME, ...)</p>	<p>Hausse de la TGAP</p> <p>Incertitudes sur le prix de reprise des matériaux</p> <p>Incertitudes sur l'augmentation des coûts liés à l'enfouissement (tout venant de déchetterie)</p> <p>Incertitudes sur la pérennité des filières de recyclage (Ex : Textiles)</p>

## C. LE PLPDMA - PLAN D'ACTIONS

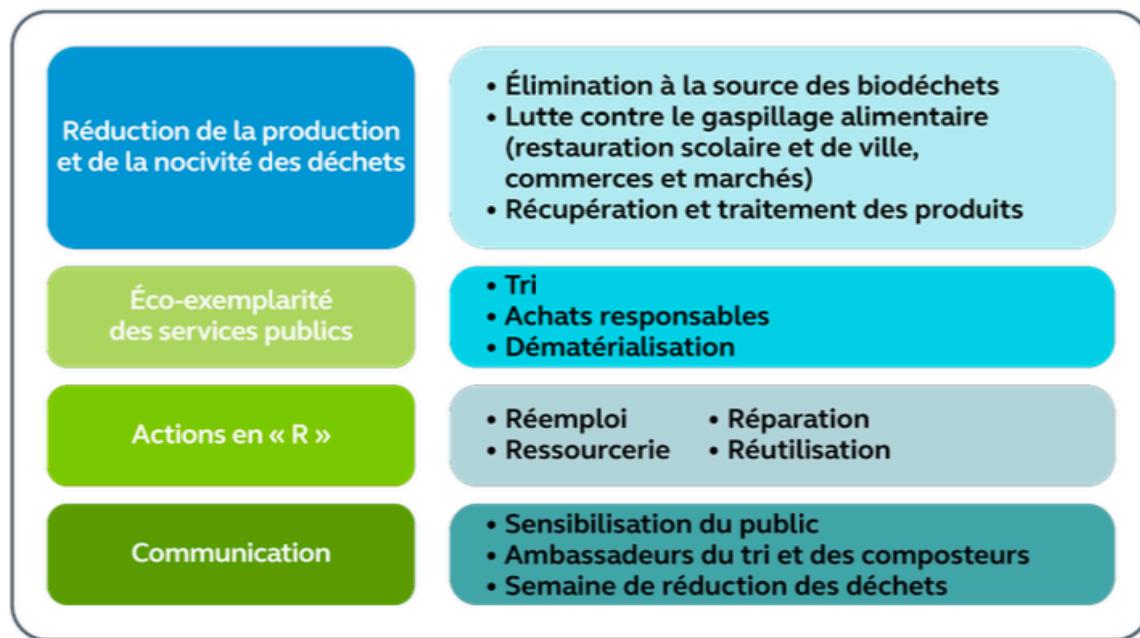


Figure 36 Les actions de prévention accessibles aux collectivités (Source Cour des Comptes)

### 1. Les gisements d'évitement prioritaires

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- L'ampleur du gisement lui-même
- Son degré d'exploitation déjà acquis
- Sa facilité et les opportunités d'exploitation
- Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- L'obligation légale ou contractuelle

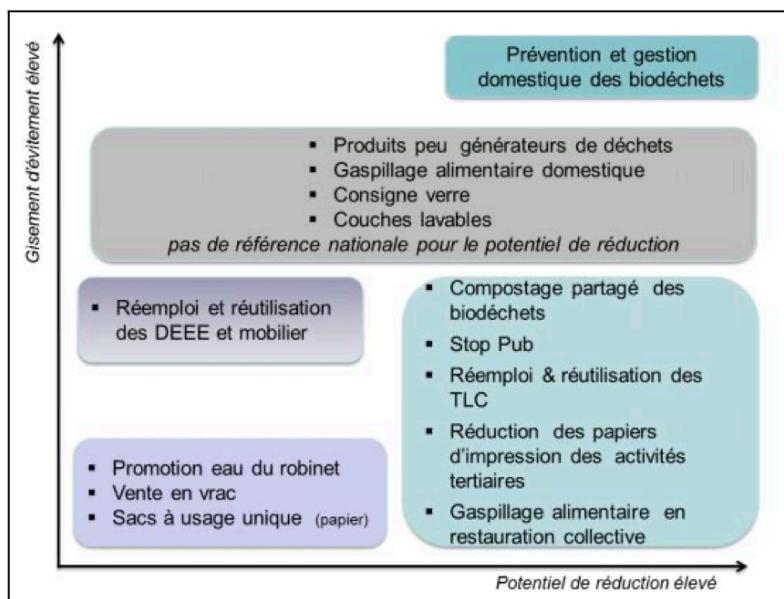


Figure 37 : gisement d'évitement et potentiel de réduction des gestes de prévention des déchets

## 2. Flux à réduire ou à éviter

Comme nous l'avons constaté lors de la caractérisation et de l'analyse des performances en déchetteries, les gisements les plus importants sur lesquels agir sont :

Déchets verts  
3296 tonnes  
76 Kg/hab

Collecte sélective  
(Emballages, papiers)  
3504 tonnes  
82 Kg/hab

Compostables et  
gaspillage alimentaire  
2353 tonnes  
55,4 Kg/hab

Encombrants  
2496 tonnes  
58 Kg/hab

Gravats  
1407 tonnes  
32,6 Kg/hab

### 3. Les axes de travail

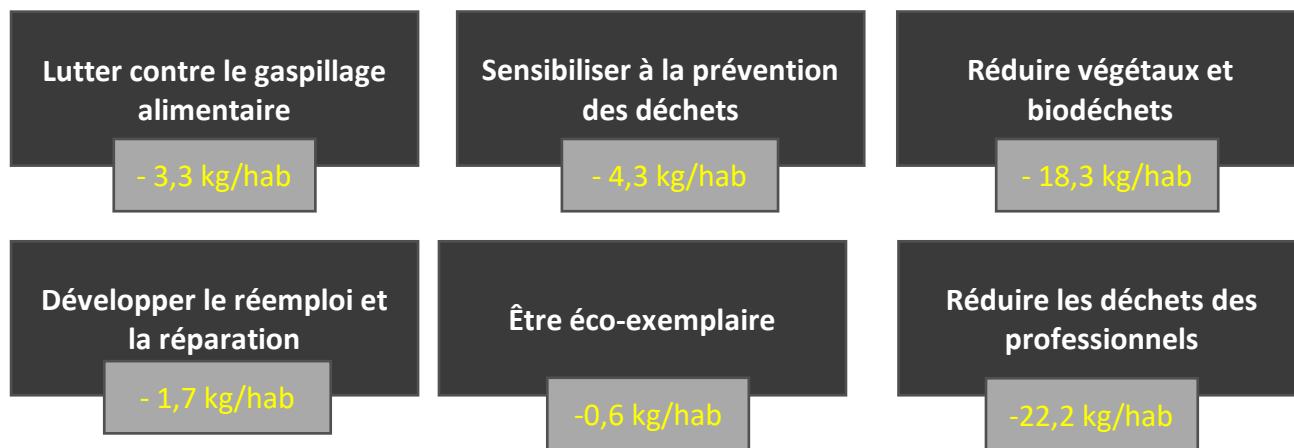
Afin de co-construire le programme d'actions, des réunions de concertation se sont tenues du 23/06/2025 au 20/10/2025 au siège du SMIRTOM, les participants des groupes de travail ont fait des propositions permettant l'élaboration des fiches

Les actions s'articuleront autour de six thématiques en cohérence avec les politiques nationales, régionales et les objectifs de l'ADEME.

- ❖ Les fiches actions détaillées se trouvent en **annexe 3**

AXES	ACTIONS
<b>1 Lutte contre le gaspillage alimentaire</b>	1. Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables 2. Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective ; 3. Impliquer les commerces et les marchés alimentaires ;
<b>2 Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux - des biodéchets</b>	4. Développer le compostage individuel et la valorisation <i>CHEZ SOI</i> des bio déchets. 5. Développer le compostage collectif ; 6. Optimiser les filières de valorisation du broyat et d'utilisation du compost
<b>3 Réemployer, donner, réparer, recycler</b>	7. Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) ; 8. Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation.
<b>4 Sensibilisation du public à la prévention des déchets</b>	9. Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux 10. Sensibiliser à la consommation responsable
<b>5 Eco-exemplarité de la collectivité</b>	11. Réduire les déchets des administrations 12. Sensibiliser les agents et diffuser des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets 13. Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité.
<b>6 Prévention des déchets des professionnels</b>	14. Réduire les déchets des entreprises

#### 4. Les objectifs de réduction



ANNEE DE REFERENCE	TONNAGE DMA		Population		43225 Hbts				
2024	2024	2014							
	12897	18450							
FLUX		Gisement total en tonnes	Gisement total kg/an/hab	Gisement collecté en tonnes	Taux de captage actuel	Gisement résiduel en tonnes	Objectif PLPDMA de Captage/Evitement du gisement Résiduel	Efficacité PLPDMA en tonnes	Taux de captage final ou d'évitement
Omr	Textiles	388	8,99	315	81%	73	20%	15	85%
	Gaspillage alimentaire	890	20,59	0	0%	890	20%	178	20%
	Déchets compostables	1463	33,85	0	0%	1463	20%	293	20%
	Emballages	2588	59,86	2369	92%	219	20%	44	93%
	Cartons et papiers	919	21,26	746	81%	173	40%	69	89%
	Verre	1888	43,68	1741	92%	147	25%	37	94%
Dechetterie	DNR	2496	57,74	2496	100%	2496	10%	250	10%
	Gravats	1407	32,55	1407	100%	1407	20%	281	20%
	DV	3296	76,25	3296	100%	3296	30%	989	30%

Total flux évités/2024 en tonnes	<b>2155</b>
Total flux évités/2024 en %	-16,7%
(Objectif National 2030 par rapport à 2010 -15%)	Taux de réduction des DMA/2010
	<b>-41,8%</b>



## 5. Les moyens humains : Chargé de mission prévention

MISSIONS
<b>Élaboration des documents de communication</b>
<b>Animation, organisation et participation aux événements (stands, ...) Planification et réalisation des actions prévues au PLPDMA</b>
<b>Animation du PLDMA avec les partenaires (Bailleurs, organismes de soutien, académie, ...)</b>
<b>Formation et animation du réseau d'acteurs (Mairies, commerçants écoles, ...)</b>
<b>Recherche de nouveaux partenaires et relais pour le développement des actions</b>
<b>Suivi des performances du PLPDMA (indicateurs, rapports)</b>

Le responsable de prévention est placé sous l'autorité de l'animatrice du projet, qui anime des réunions mensuelles, trimestrielles et annuelles de bilan de l'avancement du PLPDMA et de suivi de la performance (indicateurs).

## 6. Indicateurs

En plus des indicateurs de performance qui ont été établis pour chaque fiche action et serviront d'outils de pilotage pour évaluer et réorienter les actions, des indicateurs ont été choisis pour assurer le pilotage **global** du PLPDMA :

- ❖ Le % de réduction des DMA
- ❖ Le % de réduction des OMr
- ❖ Le coût annuel des actions du PLDMA
- ❖ Le nombre d'ETP

## 7. Autres impacts du PLPDMA

Les impacts d'actions de prévention des déchets sont multiples et dépassent les effets de la simple réduction des tonnages.

- ❖ Pour les foyers :
  - Un gain de pouvoir d'achat : dans un foyer de 4 personnes, 80kg de gaspillage alimentaire en moins, c'est environ 400 € économisés/an
  - Acheter ses meubles d'occasion, c'est aussi faire des économies
  - Acheter des produits de meilleure qualité (textiles plus résistants, produits alimentaires issus d'une agriculture raisonnée) grâce aux économies dégagées par le changement de pratiques de consommation.
  - Agir positivement pour l'environnement
  - Créer du lien social via les animations organisées autour du jardinage, du compostage,
- ❖ Pour les entreprises :
  - Lier les achats et la production de déchets c'est moins de papiers consommés, moins de déchets et moins de dépenses de consommables.
  - Faire des achats groupés, c'est un tarif plus intéressant mais aussi moins de déchets d'emballages.

## 8. Le budget prévisionnel

FLUX		Principales actions	Tonnage Evité / PLPDMA (T)	ECONOMIE ANNUELLE GENEREE / PLPDMA	COÛT ANNUEL ASSOCIE/ACTION	Commentaires / moyens	SOLDE FINANCIER ANNUEL /ACTION	PERFORMANCE EN KG/AN/HAB
OmR	Textiles	Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) Développement du réseau des PAV	15	2 130,99 €	2 000,00 €	Développement BAV - Stand partagé sur autres actions Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions	130,99	0,34
	Déchets compostables	Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables	36	5 162,00 €	8 000,00 €	Outils à diffuser lors des animations locales, supports de communication adaptés selon les différents profils. Développer les actions (ateliers, événements, coaching sur les lieux d'achat) Cout partagés Edition avec d'autres actions	(2 838,00)	0,82
		Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	107	15 486,00 €	5 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CCI REGION Charte de partenariat de lutte contre le gaspillage alimentaire, catalogue de fiches bonnes pratiques, outils pratiques pour informer, sensibiliser le personnel et les convives. (Petite faim / Grande faim) Mise en valeur des actions exemplaires par la collectivité Cout partagés Edition avec d'autres actions	10 486,00	2,47
		Impliquer les commerces et les marchés alimentaires	36	5 162,00 €	2 500,00 €	Participation à la fourniture Eco Composteurs individuels et achat de composteurs partagés Supports de communication & de sensibilisation disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions	2 662,00	0,82
		Développer le compostage individuel et/ou la collecte des bio déchets.	205	29 698,90 €	20 000,00 €		9 698,90	4,74
		Développer le compostage collectif	88	12 728,10 €	11 500,00 €		1 228,10	2,03
	Verre	Communication TRI	37	5 328,75 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Guide du tri SMIRTOM - Focus collecte du verre Cout partagés Edition avec d'autres actions	3 328,75	0,85
	Papiers + Emballages	Développement communication TRI >>> Extensions / geste de tri	102	14 729,03 €	9 000,00 €	Outils de communication - Service Communication du SMIRTOM - CITEO – Guide ADEME Optimisation du service de collecte	5 729,03	2,35
	Tous déchets	Réduire les déchets des administrations Communication TRI	11	1 636,56 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Guide du tri SMIRTOM à destination de ces cibles Cout partagés Edition avec d'autres actions	(363,44)	0,26
	Tous déchets	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets des collectivités Formation et sensibilisation des agents (déchets dangereux, ...)	Non quantifié		1 000,00 €	Guide des achats environnementaux Formaliser l'action dans un document écrit (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable SPASER Cout partagés Edition avec d'autres actions	(1 000,00)	
Déchetterie	DNR	Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation	25	3 619,20 €	1 500,00 €	Supports de communication disponibles ADEME Guide du réemploi et de la réparation, notes informatives à destination des partenaires et établissements de proximité – Association des partenaires type « association L'outil en Main (Amiens) Cout partagés Edition avec d'autres actions	2 119,20	0,58
		Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité	Non quantifié		1 000,00 €	Communication mairies bonnes pratiques, grilles de notation....	(1 000,00)	
	GRAVATS - DV - DNR	Réduire les déchets des entreprises	958	38 326,77 €	5 000,00 €	Communication information REP - Renforcement contrôle d'accès	33 326,77	22,17
	DV	Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost	500	72 500,00 €	5 000,00 €	Promotion broyat - mulching - paillage Animations écoles, communication SMIRTOM	67 500,00	11,57
	DEEE	Développement des REP / REEMPLOI RESSOURCERIE	6,48	940,14 €	1 000,00 €	Supports de communication Eco organismes	(59,86)	0,15
	MOBILIER	Développement des REP / REEMPLOI RESSOURCERIE	25	3 625,00 €	1 000,00 €	Supports de communication Eco organismes	2 625,00	0,58
	DDS	Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux	5	752,12 €	1 000,00 €	Supports ADEME	(247,89)	0,58
		Développement des REP				Supports de communication Eco organismes		

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CHARGE DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DES INDICATEURS DU PLPDMA + VÉHICULE ET FRAIS DE MISSIONS	55 000,00 €
<b>BILAN FINANCIER GLOBAL ANNUEL PLPDMA</b>	
COUT TOTAL ANNUEL PLPDMA	133 500,00 €
GAIN TOTAL ANNUEL PLPDMA	211 825,56 €
SOLDE FINANCIER ANNUEL PLPDMA	78 325,56 €



## 9. Synthèse et programmation des actions

ACTIONS		2026				2027				2028				2029				2030				2031																						
Axe 1	Lutte contre le gaspillage alimentaire																																											
Action 1	Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables																																											
		T1	T2	T3	T4																																							
	Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire. Adapter aux différents profils (familles, personnes âgées, scolaire,...). Un animateur intervient déjà sur les collèges																																											
	Sensibiliser le consommateur aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable . (foyers témoins, caddie malin,...)																																											
	Enrichir le parcours collégien > sensibilisation sur le gaspillage alimentaire																																											
Action 2	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective																																											
		T1	T2	T3	T4																																							
	Accompagnement des cantines scolaires et des EHPAD (réécriture d'une charte d'engagement et de bonnes pratiques). Promouvoir les initiatives visant à diminuer le gaspillage (valoriser les restes, meure du gâchis, broyeurs,																																											
	Aider au développement des filières durables de proximité.																																											
	Accompagner les actions de don alimentaire (secours populaire, SPA...)																																											
	Communiquer pour mutualiser AVEC les filières de la grande distribution le réemploi des denrées alimentaires																																											
Action 3	Impliquer les commerces et les marchés alimentaires																																											
		T1	T2	T3	T4																																							
	Sensibiliser, diffuser des fiches de bonnes pratiques pour la restauration privée et mettre en place des bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire																																											
	Mise en œuvre d'une « distinction type Label » type de support à concevoir (macarons/étiquettes, affiches ...) COMMUNIQUER sur les établissements labellisés.																																											

ACTIONS		2026				2027				2028				2029				2030				2031																						
Axe 2	Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux - biodéchets																																											
Action 4	Développer le compostage individuel et la valorisation CHEZ SOI des bio déchets et déchets verts																																											
		T1	T2	T3	T4																																							
Poursuivre la vente de composteurs à tarif préférentiel.																																												
Organiser des ateliers de construction et utilisation de composteurs. Animations régulières sur les déchetteries.																																												
Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel, accessibles sur le site internet de la collectivité																																												
Aide à l'achat de petits broyeurs. Broyage communal à domicile avec réutilisation sur place (prestation payante)																																												
organiser des animations dans les écoles.																																												
Action 5	Développer le compostage collectif																																											
		T1	T2	T3	T4																																							
Créer des outils de communication et élaborer un kit de communication afin de renforcer l'information des habitants, des copropriétés et des gestionnaires d'immeubles sur le compostage collectif, son intérêt et les modalités pour le mettre en place																																												
Réaliser une enquête qualitative/quantitative sur les attentes des habitants concernant le compostage collectif, afin de mesurer les pratiques et les attentes pour y participer, définir les moyens de pré-collecte																																												
Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux afin de leur présenter les dispositifs.																																												
Assurer un suivi des sites de compostage collectif avec rdv réguliers																																												
Développer le compostage collectif sur des sites spécifiques dans les communes (cimetières, écoles...)																																												
Créer un réseau de référents "compostage domestique" et valoriser les participants. Animer un évènement annuel.																																												
Sensibiliser les enseignants et les personnels des services																																												
Développer les prestations de broyage à destination des collectifs (association, syndic, services techniques, jardins familiaux) pour utilisation in-situ du compost.																																												



ACTIONS		2026				2027				2028				2029				2030				2031																						
Axe 3	Réemployer, donner, réparer, recycler																																											
Action 7	Développer la collecte et la valorisation des TLC																																											
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4																				
Sensibiliser et informer en créant et en diffusant des outils de sensibilisation à la valorisation et au réemploi des TLC	■				■				■				■				■				■	■																						
Renforcer le maillage en bornes points d'apport volontaire sur l'espace public ou privé		■								■												■																						
Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux, magasins						■	■											■	■	■																								
Utiliser les animations scolaires du SMIRTOM événement organisés avec un fort accent sur la destination des produits								■	■									■	■																									
Action 8	Développer tous les modes de collecte spécifiques permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels - promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation																																											
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4																				
DÉCHETTERIES Promouvoir les espaces dépôts sur les déchetteries. Renforcer la communication pour concentrer la reprise des flux						■	■	■									■	■	■					■	■																			
Étudier le développement des points de collecte éphémères, événements ponctuels, partenariat avec les acteurs de proximité.																	■	■	■																									
Courriers aux Communautés de Communes pour la promotion des actions éphémères. Partenariat avec les associations locales (CCAS, ...) Compléments PCAET																																												
Informer sur les structures de réemploi						■													■																									
Poursuivre la promotion des gobelets réutilisables lors des manifestations Communication sur les cotonnets démaquillants réutilisables, les chiffons réutilisables en remplacement des lingettes jetables, culottes menstruelles, ...									■											■																								

ACTIONS		2026				2027				2028				2029				2030				2031																		
Axe 4	Sensibilisation du public																																							
Action 9		Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux																																						
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4															
Sensibiliser aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...), fabrication de produits ménagers non toxiques.																																								
Mener des partenariats avec les acteurs du territoire pour inciter s à utiliser les services de collecte appropriés.Campagnes d'affichage pour peintures naturelles.																																								
Campagnes dans les écoles (piles, peintures à l'eau...)																																								
Action de récupération des pots de peinture vides ou presque dans la grande distribution.																																								
Action 10		Sensibiliser à la consommation responsable																																						
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4											
Mise en place d'animations lors d'évènements communaux/communautaires (sensibilisation au vrac, eau du robinet Comprendre étiquettes et logos + dates de préemption)																																								

Action 12	Sensibiliser les agents et diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets																							
		T1	T2	T3	T4																			
	Renforcer les outils pour sensibiliser et informer les agents aux bonnes pratiques																							
Sensibilisation au port des EPI amenant une prise de conscience de la nocivité des produits																								
Action 13	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité																							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Intégrer systématiquement dans les stratégies achat une réflexion sur la prise en compte de l'analyse du cycle de vie du produit.																								
Création d'une fiche dédiée à l'analyse du cycle de vie dans le guide des achats environnementaux																								
Référent commande publique pour assister les acteurs																								
Intégration dans les grilles d'analyses pour une part de la notation.																								

ACTIONS		2026				2027				2028				2029				2030				2031																						
Axe 6	Prévention des déchets des entreprises																																											
Action 14	Réduire les déchets des entreprises																																											
		T1	T2	T3	T4																																							
Sensibiliser les entreprises (paysagistes, artisans du bâtiment, commerçants, ...)																																												
Création d'une charte.																																												
Travailler avec la CCI et la CMA ou en direct avec les entreprises pour les informer sur leurs obligations légales																																												
Définir/renforcer le contrôle/ accès des professionnels en déchetteries.																																												
Projet de création d'un réseau de déchetteries à plat réservées aux professionnels et/ou horaires dédiés aux professionnels sur sites existants aménagés																																												
Informier sur les filières professionnelles (REP - Filières de traitement)																																												

## D. ANNEXES

### 1. Annexe 1 : Population par commune (Insee 2022)

Nièvre et Somme

Pas-en-Artois

Nord Picardie

Nom de la commune	Population municipale	Maisons	Appartements
Agenville	82	39	0
Amplier	304	135	0
Autheux	122	63	0
Authieule	401	176	2
Barly	165	90	0
Bavelincourt	96	37	4
Béalcourt	112	61	0
Beaucourt-sur-l'Hallue	273	124	0
Beaumetz	219	96	0
Beauquesne	1 333	586	19
Beauval	1 984	943	10
Béhencourt	312	148	2
Bernâtre	38	33	0
Bernaville	1 051	461	17
Berneuil	268	123	8
Berteaucourt-les-Dames	1 089	519	11
Boisbergues	68	45	0
Bonneville	336	145	0
Bouquemaison	493	224	7
Brévillers	113	44	0
Canaples	703	283	2
Candas	1 066	444	15
Coisy	375	158	0
Contay	328	162	2
Conteville	225	95	0
Domart-en-Ponthieu	1 052	470	50
Domesmont	44	18	0
Domléger-Longvillers	297	147	1
Doullens	5 835	2073	976
Épécamps	6	3	0

Nom de la commune	Population municipale	Maisons	Appartements
Famechon	111	57	1
Fiennes-Montrelet	341	168	0
Fienvillers	673	287	5
Flesselles	1 974	790	49
Franqueville	161	71	0
Fransu	188	78	0
Fréchencourt	257	108	2
Frohen-sur-Authie	240	110	0
Gézaincourt	398	179	0
Gorges	38	22	0
Grouches-Luchuel	569	261	0
Halloy	199	102	0
Halloy-lès-Pernois	327	145	0
Havernas	378	162	0
Hem-Hardinval	384	147	0
Heuzecourt	159	76	1
Hiermont	152	89	1
Humbercourt	259	130	0
La Vicogne	244	99	1
Lanches-Saint-Hilaire	132	65	0
Le Meillard	151	77	0
Longuevillette	72	34	0
Lucheux	520	249	33
Maizicourt	187	89	1
Mézerolles	184	101	0
Mirvaux	123	56	0
Molliens-au-Bois	339	147	3
Mondicourt	558	250	11
Montigny-les-Jongleurs	99	54	1
Montigny-sur-l'Hallue	195	80	7

Nom de la commune	Population municipale	Maisons	Appartements
Montonvillers	85	35	0
Naours	1 063	466	5
Neuvillette	216	98	0
Occoches	127	63	0
Orville	360	157	1
Outrebois	315	144	0
Pas-en-Artois	759	364	14
Pernois	712	316	0
Pierregot	285	117	0
Pommera	309	138	0
Prouville	320	139	0
Rainneville	1 060	426	0
Remaisnil	31	22	0
Ribeaucourt	228	105	1
Rubempré	726	304	9
Saint-Acheul	35	18	0
Saint-Gratien	381	168	2
Saint-Léger-lès-Domart	1 827	817	27
Saint-Ouen	1 781	886	30
Sarton	192	86	1
Surcamps	73	34	0
Talmas	1 079	466	24
Terramesnil	321	135	0
Thièvres	96	53	0
Vadencourt	107	44	0
Vauchelles-lès-Domart	123	60	0
Villers-Bocage	1 459	589	65
Wargnies	82	38	0
		Maisons	Appartements
<b>TOTAL SMIRTOM Plateau Picard Nord</b>	<b>42 554</b>	<b>18 515</b>	<b>1 421</b>

## 2. ANNEXE 2 : Liste des acteurs – CCES

NOM	ORGANISME
ÉQUIPE PROJET	
DURIEUX François	PRÉSIDENT
PLAISANT Philippe	
CARLE Jean Pierre	VICE-PRÉSIDENTS
PIOT Pascal	
CITERNE Valérie	
BLONDEL Clémence	
COURBOT Marine <i>remplacée pour 6 mois par</i> LEGRAND Julie	AGENTS DU SMIRTOM
BLONDEL Clémence	ANIMATRICE
CHAMPION Alexandre	AMO - ENVIREC

ACTEURS IDENTIFIÉS	
WANTELEZ Coralie	ADEME
POUILLE Cassandre	REGION
BLIN Nicolas	CONSEIL GENERAL
ASOUART	COLLEGES DEPARTEMENT

### **3. ANNEXE 3 : Fiches actions**

<b>AXE 1 – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....</b>	<b>3</b>
ACTION 1. SENSIBILISER LES CITOYENS AUX PRATIQUES ECO-RESPONSABLES.....	3
ACTION 2. REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE.....	4
ACTION 3. IMPLIQUER LES COMMERCES ET LES MARCHES ALIMENTAIRES .....	5
<b>AXE 2 – RÉDUCTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES DECHETS VÉGÉTAUX - BIODÉCHETS .....</b>	<b>6</b>
ACTION 4. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET LA VALORISATION CHEZ SOI DES BIO DÉCHETS ET DÉCHETS VERTS.....	6
ACTION 5. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF .....	7
ACTION 6. OPTIMISER LES FILIERES DE VALORISATION DU BROYAT ET D'UTILISATION DU COMPOST .....	8
<b>AXE 3 – RÉEMPLOYER, DONNER, RÉPARER, RECYCLER .....</b>	<b>9</b>
ACTION 7. DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TLC .....	9
ACTION 8. DÉVELOPPER TOUS LES MODES DE COLLECTE SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE RÉEMPLOYER ET RÉUTILISER LES DÉCHETS OCCASIONNELS - PROMOUVOIR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION.....	10
<b>AXE 4 : SENSIBILISATION DU PUBLIC .....</b>	<b>11</b>
ACTION 9. SENSIBILISER LES MÉNAGES À LA PRÉVENTION DES DECHETS DANGEREUX .....	11
ACTION 10. SENSIBILISER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE.....	12
<b>AXE 5 – ECO EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ.....</b>	<b>13</b>
ACTION 11. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS .....	13
ACTION 12 SENSIBILISER LES AGENTS ET DIFFUSER DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	14
ACTION 13. RENFORCER ET SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COLLECTIVITÉ .....	15
<b>AXE 6 – PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES.....</b>	<b>16</b>
ACTION 14. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES .....	16

Le plan d'action pluriannuel doit fixer les objectifs de réduction des DMA et définir les mesures à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
  - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent
  - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
  - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre
  - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme

23 juin 25	22 septembre 25		06 octobre 25		20 octobre 25	
<i>Création de la CCES Présentation diagnostic du territoire et des objectifs de réduction</i>	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5	Atelier 6
	<i>Lutter contre le gaspillage alimentaire</i>	<i>Réduire les déchets végétaux et les biodéchets</i>	<i>Réemploi - réparation</i>	<i>Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets</i>	<i>Éco exemplarité de la collectivité</i>	<i>Réduire les déchets des entreprises</i>
<b>INVITÉS</b>						
TOUS	Département Communes Éducation Nationale EPHADS Restaurants Bailleurs Grande distribution Associations  RÉGION, DÉPARTEMENT, CHAMBRE D'AGRICULTURE, ADEME, CITEO	Gardiens de déchetterie Bailleurs Inspection Académique Associations Influenceurs  CHAMBRE D'AGRICULTURE	Le Relais Associations Enseignants Moyennes et grandes surfaces SMIRTOM services éducation, communication, Déchetteries  RÉGION, ADEME, CITEO	Directions des achats des communes CHAMBRE DES MÉTIERS, CCI, RÉGION, DÉPARTEMENT ADEME, CITEO		

## AXE 1 – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les actions possibles pour cet axe sont :

- Sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables ;
- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective ;
- Impliquer les commerces, les restaurateurs et les marchés alimentaires ;

ACTION 1. SENSIBILISER LES CITOYENS AUX PRATIQUES ECO-RESPONSABLES						
Gisement impacté	Les déchets alimentaires					
Public(s) cible(s)	Les ménages					
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire et leur diffuser des exemples de gestes à adopter afin de diminuer leur gaspillage ;</li> <li>- Fédérer un réseau d'acteurs autour de la thématique du gaspillage alimentaire.</li> </ul>					
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le gaspillage alimentaire représente 15,6% du contenu de nos poubelles et les déchets compostables 25,7%</p> <p>Les produits neufs, non déballés comptent pour 3,1kg/hab/an</p>					
Descriptif de l'action	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #D9D9D9;"> <th style="padding: 5px;">Descriptif de l'action</th><th style="padding: 5px;">Qui ?</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire</li> <li>• Adapter les messages de communication aux différents profils (familles nombreuses, personnes âgées, public scolaire ...). <b>Un animateur intervient déjà sur les collèges.</b></li> <li>• Sensibiliser le consommateur aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération foyers témoins (collectifs) : l'objectif est d'introduire de manière ludique la nécessité de réduire ses déchets avec prise de conscience de la production (trop importante) de déchets dans leurs foyers et de la facilité de réduire en quelques gestes les déchets du quotidien.</li> <li>• Promotion des bonnes pratiques via animations sous forme stand achat malin – caddie Malin : il s'agira de sensibiliser et de montrer aux consommateurs, sur les lieux d'achats, qu'ils peuvent choisir des produits qui feront moins de déchets (élaboration des recettes et du nombre de convives – réutilisation des restes dans l'alimentation &gt;&gt;&gt; Hachis parmentier ...).</li> <li>• Enrichir le parcours collégien &gt;&gt; sensibilisation sur le gaspillage alimentaire</li> </ul> </li> </ul> </td><td style="padding: 5px; vertical-align: top;">SMIRTOM DEPARTEMENT bAILLEURS Relais Grande Distribution</td></tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action	Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire</li> <li>• Adapter les messages de communication aux différents profils (familles nombreuses, personnes âgées, public scolaire ...). <b>Un animateur intervient déjà sur les collèges.</b></li> <li>• Sensibiliser le consommateur aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération foyers témoins (collectifs) : l'objectif est d'introduire de manière ludique la nécessité de réduire ses déchets avec prise de conscience de la production (trop importante) de déchets dans leurs foyers et de la facilité de réduire en quelques gestes les déchets du quotidien.</li> <li>• Promotion des bonnes pratiques via animations sous forme stand achat malin – caddie Malin : il s'agira de sensibiliser et de montrer aux consommateurs, sur les lieux d'achats, qu'ils peuvent choisir des produits qui feront moins de déchets (élaboration des recettes et du nombre de convives – réutilisation des restes dans l'alimentation &gt;&gt;&gt; Hachis parmentier ...).</li> <li>• Enrichir le parcours collégien &gt;&gt; sensibilisation sur le gaspillage alimentaire</li> </ul> </li> </ul>	SMIRTOM DEPARTEMENT bAILLEURS Relais Grande Distribution	
Descriptif de l'action	Qui ?					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire</li> <li>• Adapter les messages de communication aux différents profils (familles nombreuses, personnes âgées, public scolaire ...). <b>Un animateur intervient déjà sur les collèges.</b></li> <li>• Sensibiliser le consommateur aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération foyers témoins (collectifs) : l'objectif est d'introduire de manière ludique la nécessité de réduire ses déchets avec prise de conscience de la production (trop importante) de déchets dans leurs foyers et de la facilité de réduire en quelques gestes les déchets du quotidien.</li> <li>• Promotion des bonnes pratiques via animations sous forme stand achat malin – caddie Malin : il s'agira de sensibiliser et de montrer aux consommateurs, sur les lieux d'achats, qu'ils peuvent choisir des produits qui feront moins de déchets (élaboration des recettes et du nombre de convives – réutilisation des restes dans l'alimentation &gt;&gt;&gt; Hachis parmentier ...).</li> <li>• Enrichir le parcours collégien &gt;&gt; sensibilisation sur le gaspillage alimentaire</li> </ul> </li> </ul>	SMIRTOM DEPARTEMENT bAILLEURS Relais Grande Distribution					
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Outils à diffuser lors des animations locales, supports de communication adaptés selon les différents profils. &gt;&gt;&gt;</p> <p>Développer les actions (ateliers, événements, coaching sur les lieux d'achat)</p>					
Indicateurs	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Résultats de caractérisation</b> (fréquence annuelle)</li> <li>- <b>Évolution des tonnages OMR et collecte sélective biodéchets (si mise en place)</b></li> <li>- Nombre de foyers témoins engagés</li> </ul>					
Partenaire(s) et relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Partenaires pour la diffusion d'outils/animations : RÉGION, DEPARTEMENT, ACADEMIE, ADEME, CITEO, Grande Distribution, Bailleurs					
2026	2027	2028	2029	2030	2031	
X						

## ACTION 2. REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Gisement impacté	Les déchets alimentaires				
Public(s) cible(s)	Les gestionnaires et le personnel des restaurants collectifs de la collectivité, par extension les convives.				
Objectif général	Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants de la collectivité (de la maternelle au lycée) en formalisant l'engagement des gestionnaires dans une charte et en engageant des actions concrètes.				
Contexte	De nombreuses cantines publiques (cantines scolaires, cantines d'EPHAD, cantines de centres de loisirs etc.) sont concernées par le gaspillage alimentaire. Ce sont des acteurs clés qui doivent être sollicités pour porter et diffuser les messages de prévention des restes alimentaires. Le SMIRTOM accompagnera ces structures dans la réduction du gaspillage alimentaire ainsi que dans la sensibilisation des convives (élèves et résidents d'EPHAD).				
Descriptif de l'action	<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Accompagnement des cantines scolaires et des EHPAD (rédaction d'une charte d'engagement et de bonnes pratiques).</i></li> <li>• <i>Un animateur intervient déjà sur les collèges</i></li> <li>• <i>Associer les convives aux actions mises en œuvre.</i></li> <li>• <i>Promouvoir les initiatives visant à diminuer le gaspillage</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajuster la préparation des repas, adapter le service, valoriser les restes, limiter le gaspillage du pain, sensibiliser équipes et convives, sensibiliser à la nutrition, Adapter la ration à la demande))</li> <li>• Rédiger des fiches bonnes pratiques (bar à troc, poules, lapins, mesure du gâchis, broyeurs/déshydrateurs en cuisine, ...)</li> </ul> </li> <li>• <i>Aider au développement des filières durables de proximité.</i></li> <li>• <i>Accompagner les acteurs de la restauration des collectivités dans les opérations de don alimentaire.</i></li> <li>• <i>Communiquer pour mutualiser AVEC les filières de la grande distribution le réemploi des denrées alimentaires</i></li> </ul>	Qui ?	SMIRTOM  Communes  Éducation Nationale  EPHADS		
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Charte de partenariat de lutte contre le gaspillage alimentaire, catalogue de fiches bonnes pratiques, outils pratiques pour informer, sensibiliser le personnel et les convives. (Petite faim / Grande faim)  <u>Mise en valeur des actions exemplaires par la collectivité.</u>				
Indicateurs	Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de signataires de la charte</li> <li>- Nombre d'établissements ayant engagé des actions (campagne de pesées ou de suivi des pertes alimentaires, actions au niveau des commandes, du service ...)</li> <li>- Nombre d'établissements ayant mis en place une procédure de don alimentaire</li> </ul>				
Partenaire(s) et relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gestionnaires d'établissements de restauration collective</li> <li>- Directions concernées : Propreté, affaires scolaires, communication</li> <li>- Les associations et intermédiaires concernant le don alimentaire,</li> <li>- Chambre d'agriculture, Région et site Ministère (Alim'Agri <a href="https://agriculture.gouv.fr/campagne-frais-et-local-kit-de-communication">https://agriculture.gouv.fr/campagne-frais-et-local-kit-de-communication</a>) (<a href="https://agriculture.gouv.fr/kit-communication-stop-gaspillage-alimentaire">https://agriculture.gouv.fr/kit-communication-stop-gaspillage-alimentaire</a>)</li> <li>- Autres partenaires pour la diffusion d'outils/animations : ADEME, Fédération Française de Cuisine Amateurs, Commerçants restauration, primeurs, grande distribution</li> </ul>				
2026	2027	2028	2029	2030	2031
X					

### ACTION 3. IMPLIQUER LES COMMERCES ET LES MARCHES ALIMENTAIRES

Gisement impacté	Les déchets alimentaires					
Public(s) cible(s)	Les commerces d'alimentation, les marchés alimentaires, les restaurateurs, les jardineries/animaleries					
Objectif général	<p><i>Sensibiliser les commerces alimentaires à mettre en œuvre des actions permettant de réduire les pertes alimentaires (amélioration des pratiques de commande, stockage, préparation, dons des invendus aux associations, promotion des produits proches de la date limite de consommation en fin de vie ...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la pratique du Gourmet bag chez les restaurateurs</li> <li>• Diminuer le gaspillage alimentaire dans ces établissements ;</li> <li>• Communiquer auprès des clients (proposer systématiquement)</li> </ul>					
Contexte	<p>Afin de limiter le gaspillage alimentaire dans la restauration (environ 25%), les restaurateurs peuvent proposer le « gourmet bag » à leurs clients.</p> <p>Les études montrent que cette proposition est encore insuffisamment faite.</p> <p>Les clients n'ont de leur côté pas inscrit cette pratique dans leurs habitudes, soit par ignorance soit par réticence.</p>					
Descriptif de l'action	<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action</b></p> <p>- Diffuser des fiches de bonnes pratiques pour la restauration privée : Sensibiliser la restauration privée à mettre en place des bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>- Mise en œuvre d'une « distinction type <b>Label</b> » pour valoriser les commerces (restaurants, distributeurs ...) engagés dans des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>Étudier le format et le type de support à concevoir (macarons/étiquettes, affiches ...)</p> <p>COMMUNIQUER sur les établissements labellisés (mise en relation avec sites internet des mairies et des CC).</p>					Qui ?
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils pour sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques, promotion des box anti-gaspi, distinction « ici Gourmet-bag »					
Indicateurs	<p>Nombre de commerces labellisés</p> <p>Nombre de commerces engagés dans les opérations de don.</p>					
Partenaire(s) et relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	CCI, Chambre d'agriculture					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		X				

## AXE 2 – RÉDUCTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS VÉGÉTAUX - BIODECHETS

Les actions définies pour cet axe sont :

- Poursuivre le développement du compostage individuel et la valorisation in situ des bio déchets.
- Développer le compostage collectif ;
- Optimiser les filières de valorisation du broyat et d'utilisation du compost

<b>ACTION 4. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET LA VALORISATION CHEZ SOI DES BIO DÉCHETS ET DÉCHETS VERTS</b>					
Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts.				
Public(s) cible(s)	Les ménages				
Objectif général	Promouvoir le jardinage au naturel Développer la pratique du broyage Rendre accessible la pratique du compostage à l'ensemble des habitants. En proposant des composteurs à des prix attractifs OU partenariats avec les usagers sous condition de retour d'informations.				
Contexte	Les déchets verts représentent un gisement important (habitat individuel, caractère rural, climat) et un fort levier  Les déchets alimentaires, les déchets verts et les autres déchets compostables, présents dans la poubelle qui pourraient faire l'objet d'un compostage in situ, représentent un peu plus de 34 kg / habitant / an				
Descriptif de l'action	<b>Descriptif de l'action</b> <b>Poursuivre la vente de composteurs à tarif préférentiel</b> - Élaborer des <b>fiches pratiques du compostage individuel</b> , accessibles sur le site internet de la collectivité. - Formation par guides composteurs. Organiser des ateliers de <b>construction et utilisation</b> de composteurs. Animations régulières sur les déchetteries. - organiser des animations dans les écoles			Qui ?	
	Aide à l'achat de petits broyeurs. Broyage communal à domicile avec réutilisation sur place (prestation payante)			SMIRTOM Gardiens de déchetterie Associations	SMIRTOM Communes
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Composteurs, guides à fournir par le fabricant, fiches ADEME. Développer les actions de retour de compost aux usagers				
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS</i></li> <li><i>NOMBRE D'ANIMATIONS / FORMATIONS RÉALISÉES CHAQUE ANNÉE</i></li> <li><i>ÉVOLUTION DU TONNAGE DES BIODECHETS DANS LES DMA</i></li> </ul>				
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Influenceurs autour du compostage (associations, maitres-composteurs, blogs, Réseau Compost Citoyen <a href="https://reseaucitoyen.compost.org/accueil...">https://reseaucitoyen.compost.org/accueil...</a> ) Chambre d'agriculture, Inspection académique (animations écoles).				
2026	2027	2028	2029	2030	2031

ACTION 5. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF								
<b>Gisement impacté</b>	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts							
<b>Public(s) cible(s)</b>	Les habitants, les établissements publics							
<b>Objectif général</b>	Valoriser via le compostage de proximité des déchets verts et des déchets alimentaires et ainsi éviter leur collecte par le service public.							
<b>Contexte</b>	Un gisement significatif mais difficile à capter. Étude en cours pour la mise en place de composteurs collectifs sur le territoire En complément proposer aux usagers d'habitat collectif la valorisation leurs déchets fermentescibles en proposant des composteurs individuels (appartements lombric)							
<b>Descriptif de l'action</b>	Descriptif de l'action				Qui ?			
	- Créer des outils de communication et élaborer un kit de communication afin de renforcer l'information des habitants, des copropriétés et des gestionnaires d'immeubles sur le compostage collectif, son intérêt et les modalités pour le mettre en place.				Bailleurs SMIRTOM			
	- Réaliser une enquête qualitative/quantitative sur les attentes des habitants concernant le compostage collectif, afin de mesurer les pratiques et les attentes pour y participer, définir les moyens de pré-collecte.				Bailleurs SMIRTOM			
	- Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux afin de leurs présenter les dispositifs de soutien au compostage dans le cadre d'une démarche plus globale. Assurer un suivi des sites de compostage collectif avec RDV réguliers (suivi/motivation) Développer le compostage collectif sur des sites spécifiques dans les communes à proximité des cimetières, écoles...				Bailleurs SMIRTOM			
	Sensibiliser les enseignants et personnels de service <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Créer un réseau de référents-compostage domestique et valoriser les participants</i></li> <li>• <i>Animer un évènement annuel sur le compostage.</i></li> </ul>				Inspection académique			
	Développer les prestations de broyage à destination des collectifs (association, syndic, services techniques, jardins familiaux) pour utilisation in-situ du broyat (paillage espaces verts).				SMIRTOM			
	Composteurs, petits matériels (bio-seau, mélangeur etc.) et kit pédagogique. Fournir les outils individuels (outils de pré-collecte). Broyeurs mobiles							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Quantités de compost produites &gt;&gt;&gt; mesure des reliquats</i></li> <li>• <i>Caractérisations sur l'habitat collectif.</i></li> </ul>							
<b>Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser</b>	Bailleurs sociaux, Inspection Académique, ADEME							
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
	X	X						

## ACTION 6. OPTIMISER LES FILIERES DE VALORISATION DU BROYAT ET D'UTILISATION DU COMPOST

<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts de déchetteries																																					
<b>Public(s) cible(s)</b>	Les habitants, les associations et les établissements publics																																					
<b>Objectif général</b>	<p>Réduire les apports de déchets verts en déchetterie.          Promouvoir les gestes permettant de gérer dans son jardin ses déchets verts.          En mettant à disposition un broyeur communautaire.          Modalités à définir : <i>en libre-service – en mise à disposition – collectivement sur RDV en communes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver des solutions de proximité pour l'approvisionnement en broyat</li> <li>- Trouver des débouchés pour l'utilisation du broyat et du compost produits.</li> </ul>																																					
<b>Contexte</b>	<p>Pas de séparation des ligneux et tontes dans les flux déchets verts en déchetterie.          Saint Ouen dispose d'une plateforme compostage broyat pour paillage direct dans la commune.          Les communes s'équipent de plus en plus          L'apport de déchets verts en déchetteries augmente depuis quelques années.</p>																																					
<b>Descriptif de l'action</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Descriptif de l'action</th> <th>Qui ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les bonnes pratiques au sein des déchetteries.</li> <li>- Promotion du broyage</li> <li>- Promotion du <u>mulching</u></li> <li>- Promotion du paillage =&gt; économie en eau.</li> <li>- &gt;&gt;&gt; Conséquence : <b>réduction des quantités de phyto.</b></li> <li>• Actions avec le Chapiteau Vert</li> <li>- Réaliser une étude quantitative sur les filières d'utilisation de broyat et les flux entrant/sortant sur le territoire (Marché en cours avec SUEZ sur le traitement des DV – Fin dans deux ans)           <ul style="list-style-type: none"> <li>* Étudier le mode de gestion et les quantités de déchets verts municipaux et non-municipaux ;</li> </ul> </li> <li>- Suivre le traitement des déchets verts des espaces verts des communes (parcs, jardins, cimetières) en analysant les circuits de recyclage des déchets verts et en étudiant la possibilité de mutualiser les ressources des gros producteurs de déchets verts.</li> <li>- Informer en conseil syndical sur les pratiques. Sensibiliser les communes sur leurs propres pratiques. Susciter leur adhésion au projet</li> <li>- afin de donner du sens et être autonomes pour l'approvisionnement en matière organique</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les filières d'utilisation sur le territoire :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimation des quantités de compost sans débouchés actuels ;</li> <li>• Identifier le potentiel de récupération directe (agriculteurs, paysagistes, ...)</li> <li>• Recherche de site pour développer micro-méthanisation en complément des bio-déchets</li> <li>• Actions de broyage des sapins de Noël</li> </ul> </li> </ul> </td> <td>SMIRTOM Associations</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de location de broyeurs en rotation sur les communes afin de permettre aux habitants de valoriser leurs déchets verts sur place</li> <li>Broyage dans les communes et EPCI avec broyeur du SMIRTOM ⇔ prestation pour compte</li> </ul> </td> <td>SMIRTOM Communes</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyeurs / véhicule / agent formé</li> <li>- Outils de communication du SMIRTOM</li> </ul> </td> <td>Chambre d'agriculture SMIRTOM Communes Département</td> </tr> <tr> <td></td> <td>SMIRTOM</td> </tr> </tbody> </table>										Descriptif de l'action	Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les bonnes pratiques au sein des déchetteries.</li> <li>- Promotion du broyage</li> <li>- Promotion du <u>mulching</u></li> <li>- Promotion du paillage =&gt; économie en eau.</li> <li>- &gt;&gt;&gt; Conséquence : <b>réduction des quantités de phyto.</b></li> <li>• Actions avec le Chapiteau Vert</li> <li>- Réaliser une étude quantitative sur les filières d'utilisation de broyat et les flux entrant/sortant sur le territoire (Marché en cours avec SUEZ sur le traitement des DV – Fin dans deux ans)           <ul style="list-style-type: none"> <li>* Étudier le mode de gestion et les quantités de déchets verts municipaux et non-municipaux ;</li> </ul> </li> <li>- Suivre le traitement des déchets verts des espaces verts des communes (parcs, jardins, cimetières) en analysant les circuits de recyclage des déchets verts et en étudiant la possibilité de mutualiser les ressources des gros producteurs de déchets verts.</li> <li>- Informer en conseil syndical sur les pratiques. Sensibiliser les communes sur leurs propres pratiques. Susciter leur adhésion au projet</li> <li>- afin de donner du sens et être autonomes pour l'approvisionnement en matière organique</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les filières d'utilisation sur le territoire :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimation des quantités de compost sans débouchés actuels ;</li> <li>• Identifier le potentiel de récupération directe (agriculteurs, paysagistes, ...)</li> <li>• Recherche de site pour développer micro-méthanisation en complément des bio-déchets</li> <li>• Actions de broyage des sapins de Noël</li> </ul> </li> </ul>	SMIRTOM Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de location de broyeurs en rotation sur les communes afin de permettre aux habitants de valoriser leurs déchets verts sur place</li> <li>Broyage dans les communes et EPCI avec broyeur du SMIRTOM ⇔ prestation pour compte</li> </ul>	SMIRTOM Communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyeurs / véhicule / agent formé</li> <li>- Outils de communication du SMIRTOM</li> </ul>	Chambre d'agriculture SMIRTOM Communes Département		SMIRTOM																		
Descriptif de l'action	Qui ?																																					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les bonnes pratiques au sein des déchetteries.</li> <li>- Promotion du broyage</li> <li>- Promotion du <u>mulching</u></li> <li>- Promotion du paillage =&gt; économie en eau.</li> <li>- &gt;&gt;&gt; Conséquence : <b>réduction des quantités de phyto.</b></li> <li>• Actions avec le Chapiteau Vert</li> <li>- Réaliser une étude quantitative sur les filières d'utilisation de broyat et les flux entrant/sortant sur le territoire (Marché en cours avec SUEZ sur le traitement des DV – Fin dans deux ans)           <ul style="list-style-type: none"> <li>* Étudier le mode de gestion et les quantités de déchets verts municipaux et non-municipaux ;</li> </ul> </li> <li>- Suivre le traitement des déchets verts des espaces verts des communes (parcs, jardins, cimetières) en analysant les circuits de recyclage des déchets verts et en étudiant la possibilité de mutualiser les ressources des gros producteurs de déchets verts.</li> <li>- Informer en conseil syndical sur les pratiques. Sensibiliser les communes sur leurs propres pratiques. Susciter leur adhésion au projet</li> <li>- afin de donner du sens et être autonomes pour l'approvisionnement en matière organique</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les filières d'utilisation sur le territoire :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimation des quantités de compost sans débouchés actuels ;</li> <li>• Identifier le potentiel de récupération directe (agriculteurs, paysagistes, ...)</li> <li>• Recherche de site pour développer micro-méthanisation en complément des bio-déchets</li> <li>• Actions de broyage des sapins de Noël</li> </ul> </li> </ul>	SMIRTOM Associations																																					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de location de broyeurs en rotation sur les communes afin de permettre aux habitants de valoriser leurs déchets verts sur place</li> <li>Broyage dans les communes et EPCI avec broyeur du SMIRTOM ⇔ prestation pour compte</li> </ul>	SMIRTOM Communes																																					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyeurs / véhicule / agent formé</li> <li>- Outils de communication du SMIRTOM</li> </ul>	Chambre d'agriculture SMIRTOM Communes Département																																					
	SMIRTOM																																					
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyeurs / véhicule / agent formé</li> <li>- Outils de communication du SMIRTOM</li> </ul>																																					
<b>Structure pilote de l'action</b>	SMIRTOM																																					
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de résultats</li> <li>- Évolution de la quantité de DV collectés en déchetterie</li> <li>- Nombre d'articles/publications sur la gestion de proximité des déchets verts</li> <li>- Nombre d'interventions de broyage</li> <li>- Nombre de sites pour lesquels des solutions ont été mises en place pour l'approvisionnement en broyat</li> </ul>																																					
<b>Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser</b>	<p>Les gardiens des déchetteries, les mairies (services espaces verts).</p> <p>Chambre d'agriculture, ADEME, ...</p>																																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th><th>2031</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Continuité</td><td></td><td>Devlopt fin marché</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>										2026	2027	2028	2029	2030	2031	X			X								Continuité		Devlopt fin marché								
2026	2027	2028	2029	2030	2031																																	
X			X																																			
Continuité		Devlopt fin marché																																				

### AXE 3 – RÉEMPLOYER, DONNER, RÉPARER, RECYCLER

Les actions définies pour cet axe sont :

- Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) ;
- Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation.

ACTION 7. DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TLC											
Gisement impacté	Les Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC)										
Public(s) cible(s)	Les ménages										
Objectif général	Accroître le nombre de ménages apportant leurs TLC sur les points d'apport volontaire (conteneurs sur domaine public, points de collecte en associations y compris recyclerie, dans les magasins ...) Développer/créer les points d'apport volontaire (points fixes et collectes ponctuelles).										
Contexte	<p>Les possibilités de collecte des textiles sont mal connues (vêtements propres/sales/abîmés) et souvent complètement ignorées pour les linges d'entretien et les chaussures</p> <p>Les textiles présents dans la poubelle représentent 1,7kg/hab/an</p> <p>La loi AGEC : a mis en place d'une feuille de route 2023-2028 spécifique à la filière textile : mieux collecter, mieux recycler, mieux réparer, développer la deuxième vie des textiles, soutenir les entreprises vertueuses qui respectent les labels environnementaux.</p>										
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action					Qui ?					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Sensibiliser et informer en créant et en diffusant des outils incitant à la valorisation et au réemploi des TLC :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la promotion des vêtements de seconde main afin de lutter contre les idées préconçues (vêtements peu esthétiques, démodés, etc.) ;</li> <li>• Améliorer l'information sur la filière TLC, peu connue et mal perçue de la part du public (taille des sacs, types de TLC repris, etc.) ;</li> <li>• Informer sur l'ensemble des possibilités d'apport volontaire : associations, collectes solidaires, conteneurs sur domaine public, magasins etc. et leur localisation ;</li> <li>• Relayer ces informations et outils de sensibilisation auprès de tous les acteurs et sur le site de la collectivité.</li> </ul> </li> </ul>					Communication textiles guide du tri  SMIRTOM Tableaux affichage mairie					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Renforcer le maillage en borne points d'apport volontaire sur l'espace public ou privé :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplier les bornes sur tous les points d'apport volontaires et améliorer l'affichage anti-idées reçues sur les sites de collecte (Liste des TLC acceptés que le public reconnaît).</li> <li>• Envisager des points d'apport volontaires dans les équipements municipaux (crèches, écoles, mairies etc.) ;</li> <li>• Mener des partenariats avec les magasins ... concernant la mise en place des points d'apport volontaire.</li> <li>• Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux</li> </ul> </li> </ul>					Association « Le Relais » SMIRTOM					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Utiliser les animations scolaires du SMIRTOM</i> Ces événements seront organisés avec un fort accent sur la destination réelle des produits collectés afin de donner du sens (Ukraine...) Cartographie des bornes accessible sur le site du SMIRTOM</li> </ul>					SMIRTOM Enseignants					
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication « Aucun textile n'a sa place dans la poubelle, tous les textiles ont leur place dans la borne » Utiliser les supports ECO TLC (Refashion)										
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre total de conteneurs sur le territoire (espace public + privé)</i></li> <li>• <i>Évaluation des quantités évitées et des comportements des habitants :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnages de TLC collectés par an</li> <li>• Quantités de textiles jetées dans la poubelle (via les campagnes de caractérisation)</li> </ul> </li> </ul>										
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	ADEME, Région, Département, ECO-TLC kits de formation <a href="http://refashion.fr/citoyen/fr/communaut%C3%A9-kits">refashion.fr/citoyen/fr/communaut%C3%A9-kits</a>										
2026		2027		2028		2029		2030		2031	
X		X		X		X		X		X	

**ACTION 8. DÉVELOPPER TOUS LES MODES DE COLLECTE SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE RÉEMPLOYER ET RÉUTILISER LES DÉCHETS OCCASIONNELS - PROMOUVOIR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION**

Gisement impacté	Les déchets occasionnels, notamment les petits objets (livres, jouets, petit électroménager, éléments de décoration ...), le mobilier et l'électroménager					
Public(s) cible(s)	<b>Les ménages</b>					
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'échange et la mise en relation des donneurs et récupérateurs</li> <li>- Aider au développement des structures de réemploi locales (associations, recycleries)</li> </ul>					
Objectif(s) quantifié(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de recycleries + recycleries éphémères</li> </ul>					
Contexte	<p>De nombreux matériaux réutilisables sont mis au rebut dans les déchetteries.</p> <p>Ce service permet de donner une nouvelle vie aux biens pouvant être valorisés, puis revendus.</p>					
Descriptif de l'action	<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>DÉCHETTERIES Promouvoir les espaces dépôts sur les déchetteries.</i></li> <li>• <i>Renforcer la communication pour concentrer la reprise des flux et développer les partenariats locaux avec les associations</i></li> <li>• <i>Bar à Troc + boîte à livre + jouets/jeux. Donneries + Asso Réparation vélos+ Croix rouge + Restos du cœur Dons et partage DOULLENS.</i></li>   <li>• <i>Étudier le développement des points de collecte éphémères, événements ponctuels en partenariat avec les acteurs de proximité (ex : trocs jouets en mairie, trocs puériculture en crèches, collecte des TLC en fin de brocante, boîte à dons, Repair Café, ...Mondicourt, ...), espaces intermédiaires de collecte dans les établissements de proximité (ex : dépôt de livres dans les bibliothèques, médiathèque, etc.).</i></li>   <li>• <i>Courriers aux Communautés de Communes pour la promotion des actions éphémères en partenariat avec les associations locales (CCAS, ...)</i></li> <li>• <i>Informier sur les structures de réemploi</i></li> <li>• <i>Poursuivre la promotion des gobelets réutilisables lors des manifestations</i></li> </ul> <p>Communication sur les cotons démaquillants réutilisables, les chiffons réutilisables en remplacement des lingettes jetables, culottes menstruelles, ...</p>					Qui ?
						SMIRTOM Communautés de Communes
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Guide du réemploi et de la réparation, notes informatives à destination des partenaires et établissements de proximité – Associer des partenaires type « association L'Outil en Main (Amiens) ». Site <a href="https://mytroc.fr">https://mytroc.fr</a></p>					
Indicateurs	<p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnages collectés en recyclerie.</li> <li>Nombre de collectes ponctuelles (ex : collectes ponctuelles en mairies, collectes en fin de brocante etc.)</li> <li>Quantité de déchets détournés de l'enfouissement/incinération/recyclage :</li> </ul>					
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	<p>Département, Région, ADEME, CITEO, associations</p>					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031

## AXE 4 : SENSIBILISATION DU PUBLIC

Les actions définies pour cet axe sont :

- Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux
- Sensibiliser à la consommation responsable

ACTION 9. SENSIBILISER LES MÉNAGES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANGEREUX					
Gisement impacté	Les déchets dangereux issus des ménages et des entreprises collectés en tant qu'« assimilés » présentant un risque pour la santé et/ou l'environnement (ex : piles, peintures, solvants, eau de javel, DASRI, médicaments, bouteilles de gaz, lampes usagées, etc.).				
Public(s) cible(s)	Les ménages, et par extension les entreprises dont les déchets sont collectés en tant qu'« assimilés »				
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les ménages aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...);</li> <li>• Sensibiliser les ménages à utiliser les collectes appropriées pour leurs déchets dangereux.</li> <li>• Gestion des DEEE</li> </ul>				
Contexte	Les points de collecte (piles, ampoules, ...) proposés dans les magasins sont de plus en plus utilisés. Différentes enquêtes montrent que le tri des peintures et solvants n'est pas au même niveau... Les déchets dangereux sont encore très présents dans le bac gris.				
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?			
	<b>INFORMER :</b> Sensibiliser les usagers aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...) et à la fabrication de produits ménagers non toxiques, Mener des partenariats avec les acteurs du territoire pour inciter les ménages à utiliser les services de collecte appropriés Campagnes d'affichage dans les réseaux de distribution pour les peintures naturelles, sans solvant (grande surfaces, commerces, ...) >>> nettoyage à l'eau Action de récupération des pots de peinture vides ou presque Grande distribution à destination des particuliers avec campagne d'affichage	Recenser, démarcher, développer partenariat chargé de mission SMIRTOM			
	Campagnes dans les écoles (piles, peintures à l'eau...)	Chargé de mission Département Service éducation			
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Créer des outils (Carte info sur les DDS ...), utilisation des outils mis à disposition par les éco-organismes, créer des outils pour la diffusion aux acteurs relais (ex : magasins de bricolage ...).				
Indicateurs	Indicateur de résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantités annuelles de DDS jetés (données issues des caractérisations sur les OMR)</li> <li>• Quantités collectées annuellement</li> </ul>				
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Eco organismes : ADEME, ECO DDS, COREPILE, DASTRI, RECYLUM, Agence Régionale de Santé (ARS).				
2026	2027	2028	2029	2030	2031
			X		

ACTION 10. SENSIBILISER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE					
Gisement impacté	Les emballages				
Public(s) cible(s)	Les ménages				
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Réduire la part des déchets d'emballages produits via des changements des pratiques d'achat (achat en vrac ou avec peu d'emballage)</i></li> <li><i>Communiquer sur la surconsommation en général</i></li> <li><i>Intéresser le jeune public à la thématique de prévention des déchets.</i></li> <li><i>Améliorer le tri sélectif</i></li> </ul>				
Contexte	<p>Les emballages et papiers représentent encore 14% du contenu de la poubelle.      Les produits alimentaires non déballés comptent pour 3,1 kg/hab/an      La loi AGEC a déjà mis en place l'interdiction de produits plastique à usage unique, de l'emballage autour des fruits et légumes pouvant être vendus en vrac.      Parmi les mesures (2023-2025) : élargir la collecte des emballages, développer la consigne.</p>				
Descriptif de l'action	<p style="text-align: center;">Descriptif de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Mise en place d'animations lors d'évènements communaux/communautaires.</i>  <i>Pistes possibles :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Sensibilisation au vrac</i></li> <li><i>Eau du robinet</i></li> <li><i>Comprendre étiquettes et logos + dates de préemption</i></li> </ul> </li> </ul>	Qui ?			
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication - Service Communication du SMIRTOM - CITEO – Guide ADEME Optimisation du service de collecte				
Indicateurs	<p>Indicateur de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Évolution des quantités d'emballages et verre collectés</i></li> <li><i>Caractérisations : présence dans le bac gris</i></li> <li><i>Nombre d'animations</i></li> <li><i>Nombre de guide distribués/téléchargés</i></li> </ul>				
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Commerces ADEME, Région, CITEO				
2026	2027	2028	2029	2030	2031
X			X		

## AXE 5 – ECO EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Les actions définies pour cet axe sont :

- Réduire les déchets des administrations
- Sensibiliser les agents et diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets
- Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique.

<b>ACTION 11. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS</b>												
Gisement impacté	Tous les déchets issus des administrations											
Public(s) cible(s)	L'ensemble des agents du SMIRTOM et des communes adhérentes.											
Objectif général	Réduire les déchets issus des administrations et des équipements municipaux en impliquant l'ensemble des agents.											
Contexte	Il est indispensable que les collectivités s'engagent dans les actions de prévention des déchets afin de montrer l'exemple et crédibiliser la démarche auprès des habitants.											
Descriptif de l'action	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; background-color: #cccccc;">Descriptif de l'action</th><th style="text-align: center; background-color: #cccccc;">Qui ?</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration (maîtrise des ramettes de papiers achetées, imprimantes en réseau, impression recto-verso, suivi de la déclaration Eco-folio, dématérialisation, formation pour les responsables de communication à la prévention des papiers graphiques...).</td><td style="text-align: center;">SMIRTOM /MAIRIES</td></tr> <tr> <td>Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations, notamment sur la réduction ou le réemploi des déchets spécifiques liés aux activités.</td><td style="text-align: center;">SMIRTOM</td></tr> <tr> <td>Créer un réseau de référents éco-exemplarité. Identifier et dynamiser les bonnes pratiques dans les services, et définir une stratégie de diffusion des bonnes pratiques.</td><td style="text-align: center;">SMIRTOM /MAIRIES</td></tr> <tr> <td>Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité (mairie, école, bibliothèque, équipement sportif ...).</td><td style="text-align: center;">SMIRTOM</td></tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action	Qui ?	Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration (maîtrise des ramettes de papiers achetées, imprimantes en réseau, impression recto-verso, suivi de la déclaration Eco-folio, dématérialisation, formation pour les responsables de communication à la prévention des papiers graphiques...).	SMIRTOM /MAIRIES	Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations, notamment sur la réduction ou le réemploi des déchets spécifiques liés aux activités.	SMIRTOM	Créer un réseau de référents éco-exemplarité. Identifier et dynamiser les bonnes pratiques dans les services, et définir une stratégie de diffusion des bonnes pratiques.	SMIRTOM /MAIRIES	Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité (mairie, école, bibliothèque, équipement sportif ...).	SMIRTOM	
Descriptif de l'action	Qui ?											
Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration (maîtrise des ramettes de papiers achetées, imprimantes en réseau, impression recto-verso, suivi de la déclaration Eco-folio, dématérialisation, formation pour les responsables de communication à la prévention des papiers graphiques...).	SMIRTOM /MAIRIES											
Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations, notamment sur la réduction ou le réemploi des déchets spécifiques liés aux activités.	SMIRTOM											
Créer un réseau de référents éco-exemplarité. Identifier et dynamiser les bonnes pratiques dans les services, et définir une stratégie de diffusion des bonnes pratiques.	SMIRTOM /MAIRIES											
Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité (mairie, école, bibliothèque, équipement sportif ...).	SMIRTOM											
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Kit de bonnes pratiques.											
Indicateurs	Indicateurs de résultats - Quantités annuelles de ramettes achetées - Quantités annuelles de papiers graphiques diffusés (suivi annuel de la déclaration Eco-Folio) Nombre d'éco-gestes pratiqués dans les services concernant les déchets courants											
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser))	Les élus Les agents référents											
2026	2027	2028	2029	2030	2031							
X												

## ACTION 12 SENSIBILISER LES AGENTS ET DIFFUSER DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Gisement impacté	Tous les déchets « transversaux » générés par les agents des administrations (papiers, gaspillage alimentaire, fournitures bureautiques, mobilier, gobelets, DEEE, Déchets dangereux ...)					
Public(s) cible(s)	<b>Le personnel des administrations et équipements de proximité</b>					
Objectif général	<p>Solutions permettant aux agents de réduire leurs déchets (ex : développement d'une plateforme réemploi...).</p> <p>L'objectif : sensibiliser les agents aux enjeux de la prévention des déchets afin de les inciter à utiliser toutes les solutions qui leur sont proposées pour réduire leurs déchets,</p>					
Contexte	<p>Tous les acteurs du territoire sont concernés. À ce titre les agents sont concernés et doivent être impliqués dans le PLPDM. Il est nécessaire de partager avec eux les enjeux, les objectifs et les résultats.</p> <p>Les agents doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et de ses bénéfices.</p>					
Descriptif de l'action	<p><b>Descriptif de l'action</b></p> <p>Renforcer outils pour sensibiliser et informer les agents aux bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- messages de sensibilisation, sur le site <a href="#">intranet</a>, via des mails,</li> <li>- Conseils simples (utiliser une tasse pour son café etc.) ...</li> <li>- Mise en place une « zone de réemploi » entre agents/collectivités/mairies – <a href="https://www.eco-mairie.fr/2023/06/05/quand-les-mairies-simplifient/">https://www.eco-mairie.fr/2023/06/05/quand-les-mairies-simplifient/</a></li> <li>- Sensibilisation au port des EPI &gt;&gt;&gt; Prise de conscience de la nocivité des produits</li> </ul>	Qui ?				
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication (flash infos, courriels, fiches bonnes pratiques ou guide d'usage)					
Indicateurs	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de messages de sensibilisation diffusés aux agents sur des sujets de prévention des déchets,</li> <li>- Nombre de fiches « bonnes pratiques » réalisées</li> </ul>					
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser))	Mairie/amicales, ...					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X					

**ACTION 13. RENFORCER ET SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS  
DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COLLECTIVITÉ**

Gisement impacté	Tous les déchets issus des administrations														
Public(s) cible(s)	<b>Les administrations, les fournisseurs</b>														
Objectif général	Réduire les déchets de l'administration en agissant à la source, c'est-à-dire aux niveaux de la définition des besoins (quantité, nature de l'achat...), de l'approvisionnement (conditionnement...) et de l'anticipation de la fin de vie du produit (réemploi, réutilisation...), via l'intégration de clauses et/ou critères de notation intégrant la prévention dans les marchés publics.														
Contexte	<p>Depuis les années 2000, la France rédige un Plan d'action national pour encourager les achats durables au sein de la commande publique. Pour la troisième édition, le PNAD affiche deux objectifs clairs :</p> <p>30% des contrats de la commande publique doivent avoir une considération sociale</p> <p>100% des contrats de la commande publique doivent avoir une considération environnementale d'ici 2025</p>														
Descriptif de l'action	<b>Descriptif de l'action</b> Intégrer systématiquement dans les stratégies d'achats une réflexion sur la prise en compte de l'analyse du cycle de vie du produit. Reprise des emballages par les fournisseurs, imposée dans cahier des charges, moyens de livraison, ...		Qui ? <b>SMIRTOM MAIRIES</b>												
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide des achats environnementaux Formaliser l'action dans un document écrit ( <i>Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable SPASER</i> <a href="https://anap.fr/s/article/fiche-pratique-spaser">https://anap.fr/s/article/fiche-pratique-spaser</a> )														
Indicateurs	Indicateurs de réalisation : - Part des marchés intégrant une clause et/ou un critère « économie circulaire ».														
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	Toutes les Directions prescriptrices en matière d'achat, les collectivités.														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 16.6%;">2026</td> <td style="width: 16.6%;">2027</td> <td style="width: 16.6%;">2028</td> <td style="width: 16.6%;">2029</td> <td style="width: 16.6%;">2030</td> <td style="width: 16.6%;">2031</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td>X</td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>				2026	2027	2028	2029	2030	2031				X		
2026	2027	2028	2029	2030	2031										
			X												

## AX6 – PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Les actions définies pour cet axe sont :

- Réduire les déchets des entreprises

ACTION 14. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES					
Gisement impacté	Tous les déchets issus des entreprises				
Public(s) cible(s)	Entreprises et leurs organisations professionnelles, syndicats métiers, chambres consulaires, relais d'actions/informations touchant les entreprises, ...				
Objectif général	Stabiliser/réduire les quantités de déchets d'activités économiques et des déchets non dangereux du BTP				
Contexte	Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs pour les produits de leurs propres marques et les importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.  En 2023 Les gravats et déblais représentaient 14% et le tout-venant 26% des apports en déchetteries.				
Descriptif de l'action	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <span style="flex-grow: 1;">Descriptif de l'action</span> <span>Qui ?</span> </div> <p>Sensibiliser les entreprises (paysagistes, artisans du bâtiment, commerçants, ...) Création d'une charte</p> <p>Travailler avec la CCI et la CMA ou en direct avec les entreprises pour les informer sur leurs obligations légales (7 flux), estimer ce que coûtera/coûte le traitement de leurs déchets en fonction du flux,</p> <p>Définir/renforcer le contrôle / l'accès des professionnels en déchetteries. Mise en place d'un système de contrôle d'accès automatisé -Réalisation de voies d'évitement à l'entrée des sites Projet de création d'un réseau de déchetteries à plat.</p> <p>Informier sur les filières professionnelles (REP - filières de traitement). Diriger les déchets vers la bonne filière (recyclage, réemploi, valorisation matière ou organique) + prise en charge par les « Nouvelles REP » (Bâtiment, Eco maison, ...).</p>	SMIRTOM  CCI  CMA			
Structure pilote de l'action	SMIRTOM				
Outils/matériel à mobiliser ou à créer					
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur les tonnages de gravats en déchetterie</li> <li>• Impact sur les tonnages de déchets verts en déchetterie</li> <li>• Impact sur les tonnages de plâtres en déchetterie</li> </ul>				
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser))	<p>- Chambre des métiers, CCI, CMA, ADEME, CITEO, Région, Département</p> <p>Se renseigner des partenariats avec les REP pour l'écoconception des produits, la collecte, la gestion et le recyclage des déchets.</p>				
2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X				X X

## 4. ANNEXE 4 : Délibération de lancement du PLPDMA



### SEANCE DU 9 JUILLET 2024

Nombre de délégués en exercice : 88  
 Nombre de voix : 224  
 Présents : 44  
 Procurations : 6  
 Ayant pris part au vote : 50  
 Nombre de voix : 143

Délibération n° 20240709/04

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 9 juillet 2024, l'assemblée générale, également convoquée le 14 juin 2024, s'est réunie en session ordinaire à Autheux, en la Salle des Fêtes, sous la Présidence de François DURIEUX.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :

DELEGUE(E)S PRESENTS	32/63
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis (1 voix) AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric (2 voix) BAVELINCOURT : MACIOW Philippe (1 voix) BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel (1 voix) BEAUQUESNE : DURIEUX François (6 voix) BEAUVAL : THUILLIER Bernard (9 voix) BERNAVILLE : PATTE Didier (5 voix) BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte (3 voix) BREVILLERS : BOUGENIERE Jean-Christophe (1 voix) CONTEVILLE : LABOULAISS Pascale (1 voix) DOMESMONT : BAZIN Joël (1 voix) DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves (2 voix) DOULLENS : PIOT Pascal (26 voix) FIENVILLERS : MICHEL Alain (3 voix) FRECHENCOURT : GLADYSZ Jacky (2 voix) FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix) GEZAINCOURT : BOTTE Martine (2 voix) HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine (2 voix) LA VICOGNE : ROUGEGREZ Fortune (1 voix) LE MEILLARD : DUBREUIL Thierry (1 voix) LUCHEUX : DUHAUTOY Michel (3 voix) MAIZICOURT : ROUSSEL Ernest (1 voix) MEZEROLLES : DELANNOY Guy (1 voix) MONTIGNY LES JONGLEURS : DELACHAMBRE David (1 voix) OCCOCHESES : DUFOSSE Dominique (1 voix) OUTREBOIS : MARÉCHAL Emmanuel (2 voix) PROUVILLE : GUILLOT Frédéric (2 voix) RAINNEVILLE : MASSET Jacques (4 voix) REMAISNIL : NIQUET Catherine (1 voix) SAINT GRATIEN : DURAND Jean-Paul (2 voix) TERRAMESNIL : BOUVET Thierry (2 voix) WARGNIES : DIMOFF Claude (1 voix)	
ABSENTS/EXCUSE(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES	4 /63
BEHENCOURT : PLAISANT Philippe (2 voix) donne pouvoir à CARLE Jean-Pierre COISY : BERNARD Philippe (2 voix) donne pouvoir à MASSET Jacques GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis (3 voix) donne pouvoir à DURIEUX François HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric (2 voix) donne pourvoir à BOTTE Martine	
ABSENTS/EXCUSE(E)S	27/63
BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis (1 voix) BEALCOURT : SEPTIER Didier (1 voix) BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie (2 voix) BERNATRE : DURAND Daniel (1 voix) BERNEUIL : PETIT Ludovic (2 voix) BOISBERGUES : VASSEUR Gianni (1 voix) BONNEVILLE : MAT Nadia (2 voix) CANDAS : GREF Evelyne (5 voix) CONTAY : KMIEC Franck (2 voix) FIEFFES-MONTRELET : ROUSSEL Frédéric (2 voix) FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn (9 voix) GORGES : DELATTRE Guy (1 voix) HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul (1 voix) HIERMONT : CANTRELLE Etienne (1 voix) LONGUEVILLETTE : LANNOY Samuel (1 voix) MIRVAUX : LAVOINE Cyril (1 voix) MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric (2 voix) MONTIGNY SUR L'HALLUE : MUNIER Dominique (1 voix) MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent (1 voix) NAOURS : ROUSSEAU Clémence (5 voix) NEUVILLETT : PECOURT Florent (1 voix) PIERREGOT : VANCRAEYNEST Arnaud (2 voix) RUBEMPRE : VILBERT Alain (3 voix) SAINT ACHEUL : FEUTREL Olivier (1 voix) TALMAS : BLOCKLET Patrick (5 voix) VADENCOURT : MODESTE Yves (1 voix) VILLERS-BOCAGE : L'HERMITE Joël (6 voix)	

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS :**

<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	<b>5 /10</b>
AMPLIER : TASSENCOURT Hubert (2 voix) HALLOY LES PAS : CAUVET Jean-Louis (1 voix) MONDICOURT : GOMES Stéphane (3 voix) ORVILLE : DESBUREAUX Alain (2 voix) POMMERA : PLAQUET Frédéric (2 voix)	
<b>ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS AUX TITULAIRES :</b>	<b>1 /10</b>
THIEVRES : DUFRESNE Chantal (1 voix) donne pouvoir à DESBUREAUX Alain	
<b>ABSENTS/EXCUSE(E)S :</b>	<b>4/10</b>
CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS : BRICOURT Damien (1 voix) FAMECHON : HENQUENET Sébastien (1 voix) PAS-EN-ARTOIS : DOUCHET Arnaud (4 voix) SARTON : DECRRY Alexandre (1 voix)	

**COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :**

<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	<b>7 /15</b>
BERTEAUCOURT-LES-DAMES : LEPOIX Brigitte (5 voix) CANAPLES : POISSON Marcel (3 voix) FRANSU : MAUGER Philippe (1 voix) PENOIS : OLIVIER Éric (3 voix) RIBEAUCOURT : BELLAREDJ Philippe (2 voix) SAINT-LEGER-LES-DOMART : PARMENTIER Vincent (8 voix) SAINT-OUEN : CARLE Jean-Pierre (8 voix)	
<b>ABSENTS/EXCUS(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES</b>	<b>1/15</b>
LANCHES-SAINT-HILAIRE : WALIGORA Jean-Luc donne (1 voix) donne pouvoir à BELLAREDJ Philippe	
<b>ABSENTS/EXCUSE(E)S</b>	<b>7 /15</b>
CC NIEVRE & SOMME : FOURCROY Claude (1 voix) DOMART-EN-PONTHIEU : MARECHAL Nicolas (5 voix) FRANQUEVILLE : COLOMBEL Stéphane (1 voix) HALLOY- LES-PENOIS : CARPENTIER Philippe (2 voix) HAVERNAS : MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix) SURCamps : BOULLET Dominique (1 voix) VAUCHELLES-LES-DOMART : BOULARD Joël (1 voix)	

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la Séance.

Monsieur Dominique DUFOSSÉ a été élu Secrétaire de Séance.

**Objet :** Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour la mise en œuvre du PLPDMA dans le cadre du contrat d'objectifs « Prévention, tri des déchets et économie circulaire »

Monsieur le Président rappelle que le PLPDMA a été rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2012 conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Les enjeux sont les suivants :

- Formuler une vision, une orientation stratégique ancrée dans la politique du territoire.

- Garantir la contribution du PLPDMA à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets. - Fixer un cap quantifiable et mesurable à six ans.

- Focaliser le programme sur les actions aux enjeux les plus forts.

- Piloter la réalisation des actions, disposer de résultats et rendre compte aux élus. Le PLPDMA s'appuie sur une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) qui donne son avis sur le projet, examine le bilan annuel et évalue le PLPDMA tous les six ans.

La 1ère étape de mise en œuvre du PLPDMA consiste en la réalisation d'un diagnostic du territoire en vue de :

- Disposer d'un état initial des déchets et de leur gestion sur le territoire pour suivre l'évolution des impacts du PLPDMA.

- Présenter et partager une vision économique, sociale et environnementale du territoire.

- S'appuyer sur les caractéristiques du territoire pour concevoir un programme d'actions ciblé et adapté.

- Identifier les leviers et freins externes susceptibles d'accélérer ou de ralentir la mise en œuvre de ce programme.

- Dégager les priorités et les hiérarchiser.

Ce diagnostic débouchera sur un plan d'actions à mettre en œuvre, qui permettra de :

- Donner un cadre solide et pluriannuel au plan d'actions.

- Dégager des pistes concrètes et praticables de mise en œuvre des actions.

- Dimensionner les actions de façon réaliste et les construire avec les acteurs.

- Élaborer un plan d'actions mobilisateur pour l'ensemble des acteurs concernés.

Monsieur le Président propose d'externaliser l'élaboration de ce diagnostic et de ce plan d'actions en le confiant à un bureau d'études spécialisé afin de disposer d'un regard extérieur.

Pour la phase de concrétisation des actions de ce futur PLPDMA, il est indispensable de disposer d'un chargé de mission dédié pour :

- Piloter le programme d'actions ;

- Coordonner le projet avec les parties prenantes ;

- Tisser des partenariats et mobiliser les acteurs ;

- Mettre en œuvre et suivre les actions du programme ;

- Evaluer le PLPDMA, le réviser au besoin ;

- Accompagner la communication auprès des usagers ;

- Mener des actions de prévention et d'animation sur le terrain.

Il est proposé de solliciter l'aide financière de la Région pour le financement du bureau d'études et celui du poste de chargé de mission sur la base des éléments suivants :

PLAN DE FINANCEMENT

(Non assujetti à la TVA)	Dépenses TTC (A hauteur de 30 000 €)	Aide de la Région 20 % (A hauteur de 6000 €)	Autofinancement TTC
Réalisation d'une caractérisation des OMR sur l'ensemble du territoire par un Bureau d'études	13 358.94 €	2 671.79 €	10 687.15 €
Réalisation du plan d'actions et rédaction du PLPDMA par un Bureau d'études	14 400.00 €	2 880.00 €	11 520.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 758.94 €</b>	<b>5 551.79 €</b>	<b>22 207.15 €</b>

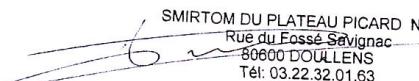
Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'engager la réalisation du PLPDMA du SMIRTOM du Plateau-Picard-Nord ;
- Approuve le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus et décide d'inscrire cette dépense au budget ;
- Sollicite le soutien financier de la Région Hauts-de-France dans le cadre du contrat d'objectif « Prévention, tri des déchets et économie circulaire » ;
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François DURIEUX

  
**SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD**  
 Rue du Fossé Savignac  
 80600 DOUILLENS  
 Tel: 03.22.32.01.63  
 contact@smirtom-ppn.fr

POUR : 143 voix  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

Certifié exécutoire par le Président, Le,	Publié au Syndicat le,
--	------------------------

**5. ANNEXE 5 : Délibération de constitution de la CCES**



## SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

Nombre de délégués en exercice : 85
Nombre de voix : 218
Présents : 43
Procurations : 7
Ayant pris part au vote : 50
Nombre de voix : 149

Délibération n° 20250225/03

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 25 février, l'assemblée générale, légalement convoquée le 12 février 2025, s'est réunie en session ordinaire à TALMAS, en la Salle Socio-Culturelle, sous la Présidence de François DURIEUX.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :

DELEGUE(E)S PRESENTS	30 /60
<b>AUTHEUX : DESPLANQUE Régis (1 voix) BAVELINCOURT : MACIOW Philippe (1 voix) BEAUCOURT SUR L'LHALLUE : MARCHAND Annie (2 voix) BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel (1 voix) BEAUQUESNE : DURIEUX François (6 voix) BEAUVAL : THUILLIER Bernard (9 voix) BEHENCOURT : PLAISANT Philippe (2 voix) BREVILLERS : BOUGENIERE Jean-Christophe (1 voix) DOMESMONT : BAZIN Joël (1 voix) DOULLENS : PIOT Pascal (26 voix) FIENVILLERS : MICHEL Alain (3 voix) FRECHENCOURT : GLADYSZ Jacky (2 voix) FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix) GEZAINCOURT : BOTTE Martine (2 voix) GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis (3 voix) HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric (2 voix) HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine (2 voix) LUCHEUX : DUHAUTOY Michel (3 voix) MAIZICOURT : ROUSSEL Ernest (1 voix) MEZEROLLES : DELANNOY Guy (1 voix) MONTIGNY LES JONGLEURS : DELACHAMBRE David (1 voix) MONTIGNY SUR L'HALLUE : MUNIER Dominique (1 voix) MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent (1 voix) NAOURS : ROUSSEAU Clémence (5 voix) OCCOCHESES : DUFOSENNE Dominique (1 voix) RAINNEVILLE : MASSET Jacques (4 voix) RUBEMPRES : VILBERT Alain (3 voix) TALMAS : BLOCKLET Patrick (5 voix) TERRAMESNIL : BOUVET Thierry (2 voix) WARGNIES : DIMOFF Claude (1 voix)</b>	
ABSENTS/EXCUSE(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES	3 /60
<b>GORGES : DELATTRE Guy (1 voix) donne pouvoir à BAZIN Joël LE MEILLARD : DUBREUIL Thierry (1 voix) donne pouvoir à DEVILLERS Jean-Pierre VILLERS-BOCAGE : L'HERMITE Joël (6 voix) donne pouvoir à MASSE Jacques</b>	
ABSENTS/EXCUSE(E)S	27 /60
<b>BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis (1 voix) BEALCOURT : SEPTIER Didier (1 voix) BERNATRE : DURAND Daniel (1 voix) BERNAVILLE : PATTE Didier (5 voix) BERNEUIL : PETIT Ludovic (2 voix) BOISBERGUES : VASSEUR Gianni (1 voix) BONNEVILLE : MAT Nadia (2 voix) CANDAS : GREF Evelyne (5 voix) COISY : BERNARD Philippe (2 voix) CONTAY : KMIEC Franck (2 voix) CONTEVILLE : LABOULAISS Pascal (1 voix) DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves (2 voix) FIEFFES-MONTRELET : ROUSSEL Frédéric (2 voix) FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn (9 voix) HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul (1 voix) HIERMONT : CANTRELLE Etienne (1 voix) LA VICOGNE : ROUGEGREZ Fortuné (1 voix) MIRVAUX : LAVOINE Cyril (1 voix) MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric (2 voix) NEUVILLETTES : PECOURT Florent (1 voix) OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel (2 voix) PIERREGOT : VANCRAEYNEST Arnaud (2 voix) PROUVILLE : GUILLOT Frédéric (2 voix) REMAISNIL : NIQUET Catherine (1 voix) SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier (1 voix) SAINT GRATIEN : DURAND Jean-Paul (2 voix) VADENCOURT : MODESTE Yves (1 voix)</b>	

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS :**

<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	<b>4 /10</b>
AMPLIER : TASSENCOURT Hubert (2 voix) MONDICOURT : GOMES Stéphane (3 voix) ORVILLE : DESBUREAUX Alain (2 voix) POMMERA : PLAQUET Frédéric (2 voix)	
<b>ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS AUX TITULAIRES :</b>	<b>2 /10</b>
SARTON : DECRY Alexandre (1 voix) donne pouvoir à BOUVET Thierry THIEVRES : DUFRESNE Chantal (1 voix) donne pouvoir DESBUREAUX Alain	
<b>ABSENTS/EXCUSE(E)S :</b>	<b>4 /10</b>
CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS : BRICOURT Damien (1 voix) FAMECHON : HENQUENET Sébastien (1 voix) HALLOY LES PAS : CAUVET Jean-Louis (1 voix) PAS-EN-ARTOIS : DOUCHET Arnaud (4 voix)	

**COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :**

<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	<b>10 /15</b>
BERTEAUCOURT-LES-DAMES : LEPOIX Brigitte (5 voix) CANAPLES : POISSON Marcel (3 voix) DOMART-EN-PONTHIEU : MARECHAL Nicolas (5 voix) FRANSU : MAUGER Philippe (1 voix) HALLOY-LES-PERNOIS : CARPENTIER Philippe (2 voix) LANCHES-SAINT-HILAIRE : WALIGORA Jean-Luc (1 voix) PERNOIS : OLIVIER Éric (3 voix) RIBEAUCOURT : BELLAREDJ Philippe (2 voix) SAINT-OUEN : CARLE Jean-Pierre (8 voix) VAUCHELLES-LES-DOMART : BOULARD Joël (1 voix)	
<b>ABSENTS/EXCUS(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES</b>	<b>1 /15</b>
SAINT-LEGER-LES-DOMART : PARMENTIER Vincent (8 voix) donne pouvoir à ROUSSEAU Clémence	
<b>ABSENTS/EXCUSE(E)S</b>	<b>4 /15</b>
CC NIEVRE & SOMME : FOURCROY Claude (1 voix) FRANQUEVILLE : COLOMBEL Stéphane (1 voix) HAVERNAS : MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix) SURCamps : BOULLET Dominique (1 voix)	

Madame Patrick BLOCKLET a été élu Secrétaire de Séance.

Objet : Constitution de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Conseil syndical, vu,

Le code général des collectivités territoriales,

Le code de l'environnement notamment l'article L.541-15-1

Le décret 2015-662 du 10 juin 2015 relatif au programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que suite à la mise en place du Comité de pilotage du PLPDMA, il convient d'organiser la gouvernance et de former la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) ;

**Entendu l'exposé des motifs,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE, à l'unanimité que la CCES sera constituée,

Collège Collectivités territoriales compétentes	Collège Institutions
<ul style="list-style-type: none"><li>• Président du SMIRTOM</li><li>• Membres du groupe projet</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li><li>• Département</li><li>• Les Communautés de Communes</li><li>• Membres</li></ul>
Collège Etat et organismes publics	Collège Société Civile
<ul style="list-style-type: none"><li>• ADEME</li><li>• Education Nationale</li><li>• DRAAF</li><li>• CITEO</li><li>• Centre Hospitalier de Doullens</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Professionnels</li><li>• Associations caritatives</li><li>• Les Recyclettes</li></ul>

- CHARGE le Président de signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François DURIEUX

SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD  
Rue du Fossé Saint-Martin  
60800 DOULLENS  
Tél. 03 42 32 01 63  
contact@smirtom-ppn.fr

POUR : 149 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Certifié exécutoire par le Président,  
Le,

Publié au Syndicat le,